

Avis de convocation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2017

Les actionnaires de BNP Paribas
sont conviés par le Conseil d'administration
à l'Assemblée Générale Mixte, qui se tiendra :

le mardi 23 mai 2017

à 10h00 précises

au Palais des Congrès

2, place de la Porte Maillot à Paris 17^e

Les principales dispositions (en particulier l'ordre du jour ainsi que les modalités de participation) sont disponibles sur le site internet :

<https://invest.bnpparibas.com>

BNP PARIBAS

Société anonyme au capital de 2 494 005 306 euros

Siège social : 16, boulevard des Italiens

75009 Paris – RCS Paris 662 042 449

Sauvegardez l'environnement en utilisant
Internet pour participer à notre Assemblée Générale.



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR 03

**COMMENT PARTICIPER
À NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?** 04

par internet 04
avec le formulaire papier 05

COMMENT VOTER ? 06

comment remplir votre formulaire ? 06
modèle de formulaire de participation 07

PROJET DE RÉOLUTIONS 08

partie Ordinaire 08
partie Extraordinaire 11

PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS 12

consultation des actionnaires sur la rémunération
individuelle des dirigeants mandataires sociaux
en application du Code Afep-Medef 29

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT
LES CANDIDATS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION** 33

LE GROUPE BNP PARIBAS EN 2016 38

**RÉSULTATS DES CINQ
DERNIERS EXERCICES
DE BNP PARIBAS SA** 46

RECOMMANDATIONS PRATIQUES 47

**ACTIONNAIRES AU NOMINATIF :
OPTEZ POUR LA E-CONVOCATION** 48

**DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS
ET RENSEIGNEMENTS** 49

NOTES 50

ORDRE DU JOUR

I – AU TITRE DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Rapports du Président du Conseil d'administration, du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2016;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016;
- Affectation du résultat de l'exercice 2016 et mise en distribution du dividende;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat d'actions de la Société;
- Renouvellement du mandat de quatre administrateurs;
- Nomination d'un administrateur;
- Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuables au Président du Conseil d'administration;
- Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuables au Directeur Général et au Directeur Général délégué;
- Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration – recommandation du § 26.2 du Code Afep-Medef;
- Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général – recommandation du § 26.2 du Code Afep-Medef;
- Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué – recommandation du § 26.2 du Code Afep-Medef;
- Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2016 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel – article L.511-73 du Code monétaire et financier.

II – AU TITRE DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Rapport spécial des Commissaires aux comptes;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions;
- Pouvoirs pour formalités.

COMMENT PARTICIPER À NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

PAR INTERNET

BNP Paribas offre à tous ses actionnaires, quel que soit le nombre de titres détenus, la possibilité de transmettre leurs instructions de vote, demander une carte d'admission et désigner ou révoquer un mandataire par internet avant l'Assemblée Générale Mixte dans les conditions ci-après :

SI VOS ACTIONS SONT INSCRITES AU NOMINATIF

Vous pourrez voter par internet en accédant à Votaccess via le site <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Si vous êtes inscrit au **nominatif pur**, vous devrez vous connecter au site Planetshares avec vos codes d'accès habituels.

Si vous êtes inscrits au **nominatif administré**, vous devrez vous connecter au site Planetshares en utilisant le numéro d'identifiant qui se trouve en haut à droite de votre formulaire de vote papier. Dans le cas où vous n'êtes plus en possession de votre identifiant et/ou de votre mot de passe, vous pouvez contacter le **N°Vert 0 800 600 700** mis à votre disposition.

Après vous être connecté, vous pourrez accéder à Votaccess en cliquant sur l'icône « Participation à l'Assemblée Générale ».

Vous serez redirigé vers le site de vote en ligne, Votaccess, où vous pourrez saisir votre instruction de vote, demander une carte d'admission ou désigner et révoquer un mandataire. En outre, vous aurez la possibilité d'accéder, *via* ce même site, aux documents obligatoires de l'Assemblée Générale.



Le site sécurisé dédié au vote préalable à l'Assemblée sera ouvert à partir du mardi 18 avril 2017.

Les possibilités de voter par internet avant l'Assemblée seront interrompues la veille de la réunion, soit le **lundi 22 mai 2017**, à 15 heures (heure de Paris).

Il est toutefois recommandé aux actionnaires de ne pas attendre cette date ultime pour voter.

SI VOS ACTIONS SONT AU PORTEUR

Il vous appartient de vous renseigner afin de savoir si votre établissement teneur de compte propose le système Votaccess et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

S'il est connecté à Votaccess, identifiez-vous avec vos codes d'accès habituels. Vous cliquerez ensuite sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions BNP Paribas et suivrez les indications données à l'écran afin d'accéder au site Votaccess. Vous pourrez saisir votre instruction de vote, demander une carte d'admission ou désigner ou révoquer un mandataire. Vous aurez la possibilité d'accéder, *via* ce même site, aux documents obligatoires de l'Assemblée.



Conformément à l'article 18 des statuts de BNP Paribas, l'Assemblée Générale sera retransmise intégralement en direct sur notre site internet <http://invest.bnpparibas.com>.

La vidéo de cette retransmission sera ensuite disponible en permanence sur ce même site tout au long de l'année, jusqu'à l'Assemblée Générale suivante.

AVEC LE FORMULAIRE PAPIER

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour assister personnellement à cette Assemblée, vous y faire représenter ou voter par correspondance, il suffit que vos actions BNP Paribas soient enregistrées sous la forme nominative ou au porteur, **au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le vendredi 19 mai 2017.**

VOUS ÊTES DANS L'UN DES CAS SUIVANTS :

VOUS DÉSIREZ ASSISTER À L'ASSEMBLÉE

■ **si vos actions sont au PORTEUR :**

Vous devez faire une demande de carte d'admission, indispensable pour être admis à l'Assemblée et y voter en :

- **cochant la case A** en haut du formulaire de vote ;
- **retournant le plus tôt possible** ce formulaire à **l'intermédiaire** financier qui assure la gestion de votre compte titres et fera suivre votre demande en procédant à l'établissement d'une attestation de participation.

■ **si vos actions sont inscrites au NOMINATIF :**

Vous pouvez :

- **faire une demande de carte d'admission** qui vous permettra **d'accéder plus rapidement à la salle de réunion**, en retournant à l'aide de l'enveloppe qui vous a été adressée, le formulaire de vote après avoir coché la **case A** ;
- **ou bien vous présenter directement au guichet** spécialement prévu à cet effet, muni(e) d'une pièce d'identité.

VOUS NE DÉSIREZ PAS ASSISTER À L'ASSEMBLÉE

Il vous suffit de :

- **compléter et signer le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ;**
- **et retourner** celui-ci :

- **si vos actions sont au porteur**, à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres et fera suivre le document, accompagné de l'attestation de participation qu'il aura préalablement établie ;
- **si vos actions sont inscrites au nominatif**, à BNP Paribas Securities Services, à l'aide de l'enveloppe jointe.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à BNP Paribas Securities Services 1 jour au moins avant la réunion de l'Assemblée, soit le **lundi 22 mai 2017** au plus tard, à 15 heures (heure de Paris).

NOTIFICATION DE RÉVOCATION D'UN MANDATAIRE PAR COURRIER(*)

■ **Conformément à l'article R.225-79 du Code de commerce, vous pouvez révoquer le mandataire désigné :**

- si vos actions sont au porteur, la révocation devra parvenir à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte-titres ;
- si vos actions sont inscrites au nominatif, la révocation devra parvenir à BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

NOTIFICATION DE DÉSIGNATION OU DE RÉVOCATION D'UN MANDATAIRE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE(*)

La notification de la désignation ou de la révocation d'un mandataire par voie électronique, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 et suivants du Code de commerce, s'effectue selon les modalités ci-après :

- vous devrez envoyer un e-mail à l'adresse *paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com*. Cet e-mail devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la société concernée, date de l'Assemblée, vos nom, prénom, adresse et références bancaires ainsi que, le cas échéant, les nom, prénom et adresse du mandataire. Il est précisé que le formulaire de vote peut être joint, sous une version scannée, à l'adresse e-mail ci-dessus ;
- en complément, vous devrez obligatoirement demander à votre intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte-titres d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

(*) Pour être prise en compte, votre instruction devra être reçue par le Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard le lundi 22 mai 2017 à 15 heures (heure de Paris).

COMMENT VOTER ?

COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE ?

A

Vous désirez assister personnellement à l'Assemblée :

- Cochez la case **A**;
- Datedez et signez dans le cadre **Z** au bas de ce formulaire.

B

Vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée et vous souhaitez voter par correspondance ou par procuration :

- Cochez la case **B**;
- Choisissez l'une des trois possibilités : **C** ou **D** ou **E** (une seule option possible);
- Datedez et signez dans le cadre **Z** au bas de ce formulaire.

C

Vous avez choisi de donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale :

- Cochez la case précédant « Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale »;
- Vérifiez que vous avez daté et signé dans le cadre **Z** au bas de ce formulaire;
- N'oubliez pas de cocher la case **B**.

D

Vous avez choisi de voter par correspondance :

- Cochez la case précédant « je vote par correspondance »;
- Chaque case numérotée correspond aux projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration, et figurant dans l'avis de convocation;
 - pour voter **OUI** aux résolutions, **ne pas noircir** les cases correspondantes,
 - pour voter **NON** ou vous abstenir (ce qui équivaut à voter « non ») sur certaines des résolutions proposées, noircissez individuellement les cases correspondantes.
- Vérifiez que vous avez daté et signé dans le cadre **Z** au bas de ce formulaire;
- N'oubliez pas de cocher la case **B**.

D'

Ce cadre n'est à remplir que pour voter sur des résolutions présentées par des actionnaires et non agréées par le Conseil d'administration.

- Pour voter, il convient de noircir la case correspondant à votre choix.

D''

Ce cadre doit être complété dans le cas où des amendements ou de nouvelles résolutions seraient présentés en cours de séance.

- Noircir la case correspondant à votre choix.

E

Vous avez choisi de donner pouvoir à une personne dénommée (votre conjoint, ou toute autre personne physique ou morale qui sera présent en séance) :

- Cochez la case **E** précédant « je donne pouvoir à »;
- Vérifiez que vous avez daté et signé dans le cadre **Z** au bas de ce formulaire;
- N'oubliez pas de cocher la case **B**;
- Indiquez dans ce cadre **E** l'identité de la personne – physique ou morale – qui vous représentera (nom, prénom, adresse).

F

Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse :

- Si ces indications sont déjà retranscrites, merci de les vérifier et éventuellement de les corriger;
- Si le signataire n'est pas lui-même l'actionnaire, il lui faut inscrire ici ses nom, prénom, et la qualité en laquelle il intervient (administrateur légal, tuteur...).

Z

Cadre à dater et à signer par tous les actionnaires obligatoirement.



**IL APPARTIENT AU PROPRIÉTAIRE DES ACTIONS DE DATER ET SIGNER.
EN CAS D'INDIVISION, IL APPARTIENT À CHAQUE INDIVISAIRE DE
PORTER SA SIGNATURE.
EN CAS D'USUFRUIT, IL APPARTIENT À L'USUFRUITIER DE DATER ET
SIGNER.**

MODÈLE DE FORMULAIRE DE PARTICIPATION

A B

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this, date and sign at the bottom of the form
A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire // I wish to attend the shareholders' meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.
B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes // I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

BNP PARIBAS
 S A au Capital de €2 494 005 306
 Siège social :16, boulevard des Italiens
 75009 PARIS
 R.C.S PARIS 662 042 449

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE convoquée pour le mardi 23 mai 2017
 à 10h au Palais des Congrès, 2 place de la Porte Maillot - 75017 PARIS.
**COMBINED GENERAL MEETING to be held on Tuesday May 23, 2017
 at 10 am at Palais des Congrès, 2 place de la Porte Maillot - 75017 PARIS.**

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY
 Identifiant - Account
 Nombre d'actions / Number of shares
 Nominatif / Registered
 Porteur / Bearer
 Vote simple / Single vote
 Vote double / Double vote
 Nombre de voix - Number of voting rights

D

C

E

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST
 Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
 I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this, for which I vote NO or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci la case correspondant à mon choix.
 On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this.

	Oui / Yes	Non/No	Abst/Abs	Oui / Yes	Non/No	Abst/Abs
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A	<input type="checkbox"/>	F
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	G
11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
17	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
19	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	H
20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
21	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
22	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
23	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
24	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
26	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
27	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
28	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>	J
29	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
31	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
32	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
33	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
34	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
35	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
36	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
37	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	E	<input type="checkbox"/>	K
38	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
39	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
40	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
41	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
42	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
43	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
44	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
45	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 Cf. au verso (3)
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
 See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR A (*) : Cf. au verso (4)
I HEREBY APPOINT (*) : See reverse (4)
 M., Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
 Adresse / Address

ATTENTION : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.
CAUTION : if it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.
 Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1)
 Surname, first name, address of the shareholder (Change regarding this information have to be notified to relevant institution, no change can be made using this proxy form). See reverse (1)

D'

D''

F

Z

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting
 - Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the general meeting to vote on my behalf
 - Je m'abstiens [abstention équivalente à un vote contre]. / I abstain from voting [is equivalent to vote NO]
 - Je donne procuration [cf. au verso verso (4)] à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom / I appoint [see reverse (4)] Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest
 22/05/2017 à 15h, heure de Paris / on May, 22 2017 at 3 pm, Paris time

Date & Signature
 Article R. 225-79 du Code de Commerce (Extrait)
 "La procuration donnée par un actionnaire pour se faire représenter à une assemblée est signée par celui-ci, le cas échéant par un procédé de signature électronique, et indique ses nom, prénom usuel et domicile. Elle peut désigner nommément un mandataire, qui n'a pas la faculté de se substituer une autre personne."
 (*) Article R.225-79 of the French Commercial Code (Extrait)
 "The power of attorney provided by a shareholder in order to be represented during a General Meeting is signed (electronically if applicable) by said shareholder. The shareholder must specify his/her full name and postal address.
 This power of attorney may also appoint a specific proxy who may not substitute another individual for himself/herself."

PROJET DE RÉSOLUTIONS

PARTIE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, connaissance prise des rapports du Président du Conseil d'administration, du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2016, approuve les comptes sociaux dudit exercice établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. Elle arrête le bénéfice net après impôts à 9 266 165 974,94 euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts s'est élevé à 636 821,69 euros au cours de l'exercice écoulé, et que l'impôt supporté à raison de ces dépenses et charges s'est élevé à 219 278,72 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, connaissance prise des rapports du Président du Conseil d'administration, du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2016, approuve les comptes consolidés dudit exercice établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et mise en distribution du dividende

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, décide l'affectation du résultat issu des comptes sociaux de BNP Paribas SA de la manière suivante :

En euros

Résultat net de l'exercice	9 266 165 974,94
Report à nouveau bénéficiaire	23 979 412 867,63
TOTAL	33 245 578 842,57
Dividende	3 366 907 163,10
Report à nouveau	29 878 671 679,47
TOTAL	33 245 578 842,57

Le dividende d'un montant de 3 366 907 163,10 euros, correspond à une distribution de 2,70 euros par action ordinaire au nominal de 2,00 euros étant précisé que tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte « Report à nouveau » la fraction du dividende correspondant aux actions auto-détenues par BNP Paribas.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'administration à prélever sur le compte « Report à nouveau » les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant de l'exercice d'options de souscription qui serait effectué avant la date de mise en paiement du dividende.

Le dividende proposé est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts. Par ailleurs, en vertu de l'article 117 quater du Code général des impôts, les dividendes perçus à compter de 2013 sont soumis, sauf dispense sous conditions de revenus, à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire, qui constitue un acompte d'impôt sur le revenu.

Le dividende de l'exercice 2016 sera détaché de l'action le 30 mai 2017 et payable en numéraire le 1^{er} juin 2017 sur les positions arrêtées le 31 mai au soir.

Conformément à l'article 243 bis, alinéa 1 du Code général des impôts, les dividendes au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

(En euros)

EXERCICE	Nominal de l'action	Nombre d'actions	Dividende net par action	Montant de la distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI
2013	2,00	1 244 165 433	1,50	1 866 248 149,50
2014	2,00	1 244 565 708	1,50	1 866 848 562,00
2015	2,00	1 245 583 674	2,31	2 877 298 286,94

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Autorisation de rachat par BNP Paribas de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social de BNP Paribas, soit, à titre indicatif, à la date du dernier capital constaté du 16 janvier 2017 au maximum 124 700 265 actions.

L'Assemblée Générale décide que les acquisitions d'actions pourront être effectuées :

- en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée extraordinaire ;
- dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de plans d'épargne d'entreprise, et à toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce ;
- aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- pour permettre la réalisation de services d'investissements pour lesquels BNP Paribas est agréée ou la couverture de ceux-ci.

Les achats de ces actions pourront être effectués, à tout moment, sauf en cas d'offre publique sur les titres de BNP Paribas, dans le respect de la réglementation en vigueur, et par tous moyens y compris par achat de bloc ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 73 euros par action, soit, compte tenu du nombre d'actions composant le capital social à la date du 16 janvier 2017, et sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de BNP Paribas, un montant maximal d'achat de 9 103 119 345 euros.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour la mise en œuvre de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes formalités et déclarations et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la cinquième résolution de l'Assemblée Générale du 26 mai 2016 et est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, renouvelle en qualité d'administrateur M. Jean Lemierre pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, renouvelle en qualité d'administrateur M^{me} Monique Cohen pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, renouvelle en qualité d'administrateur M^{me} Daniela Schwarzer pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, renouvelle en qualité d'administrateur M^{me} Fields Wicker-Miurin pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Nomination d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, nomme en qualité d'administrateur M. Jacques Aschenbroich, pour une durée de 3 ans, en remplacement de M. Jean-François Lepetit dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Le mandat de M. Jacques Aschenbroich prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuables au Président du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration, telle que présentée dans ce rapport.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribuables au Directeur Général et au Directeur Général délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération applicable au Directeur Général et au Directeur Général délégué, telle que présentée dans ce rapport.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration – recommandation du § 26.2 du Code Afep-Medef

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires et consultée en vertu du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afep) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef), exprime un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration, tels que présenté dans le tableau figurant dans la partie 2 *Gouvernement d'entreprise*, Chapitre 2.1 *Le Conseil d'administration*, Section *Rémunérations* du Document de référence et rapport financier annuel 2016.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général – recommandation du § 26.2 du Code Afep-Medef

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires et consultée en vertu du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afep) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef), exprime un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général, tels que présenté dans le tableau figurant dans la partie 2 *Gouvernement d'entreprise*, Chapitre 2.1 *Le Conseil d'administration*, Section *Rémunérations* du Document de référence et rapport financier annuel 2016.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué – recommandation du § 26.2 du Code Afep-Medef

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires et consultée en vertu du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afep) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef), exprime un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué, tels que présenté dans le tableau figurant dans la Partie 2 *Gouvernement d'entreprise*, Chapitre 2.1 *Le Conseil d'administration*, Section *Rémunérations* du Document de référence et rapport financier annuel 2016.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2016 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel – article L.511-73 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et consultée en application de l'article L.511-73 du Code monétaire et financier, exprime un avis favorable sur le montant de l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures, lequel s'élève à 903 millions d'euros, versées durant l'exercice 2016, aux dirigeants effectifs et aux catégories de personnel, incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de BNP Paribas ou du Groupe BNP Paribas.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Extraordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, de réduire corrélativement le capital social et d'imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations en ce compris modifier les statuts et d'une manière générale faire le nécessaire.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la vingt-troisième résolution de l'Assemblée Générale du 26 mai 2016 et est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Mixte pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur relatifs à l'ensemble des résolutions qui précèdent.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

Le Document de référence et rapport financier annuel 2016 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 7 mars 2017. Il est consultable sur le site <https://invest.bnpparibas.com/>, et est proposé lors des formalités d'accueil à l'Assemblée. Le présent avis de convocation a également été mis en ligne.

LE CONSEIL PROPOSE, EN PREMIER LIEU, L'ADOPTION DE SEIZE RÉSOLUTIONS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE ET DEUXIÈME RÉSOLUTIONS

Les deux premières résolutions traitent de l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016 de BNP Paribas, après lecture des rapports du Président du Conseil d'administration, du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes. Les actionnaires sont invités à lire l'exposé sommaire de l'activité et des résultats du Groupe en 2016 (voir pages 38 à 45).

TROISIÈME RÉSOLUTION

La troisième résolution propose l'affectation du résultat social de l'exercice 2016 et la mise en paiement du dividende.

Le résultat net de BNP Paribas SA s'établit à 9 266,17 millions d'euros auquel s'ajoute le report à nouveau bénéficiaire de 23 979,41 millions d'euros, portant ainsi le total à répartir à 33 245,58 millions d'euros.

Le dividende versé aux actionnaires s'élèverait à 3 366,91 millions d'euros, un montant de 29 878,67 millions d'euros étant alors affecté au report à nouveau ; le taux de distribution s'établirait ainsi à 45,00% des résultats consolidés, comme en 2016.

Le dividende unitaire de 2,70 euros par action enregistrerait alors une progression de 16,9% par rapport à celui de 2016 (distribué au titre de l'exercice 2015).

Le dividende serait détaché de l'action le 30 mai 2017 pour une mise en paiement en numéraire le 1^{er} juin 2017 sur les positions arrêtées le 31 mai 2017 au soir.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Dans le cadre de la vie courante d'une entreprise, et plus spécialement quand cette dernière est l'élément essentiel d'un groupe de sociétés, des conventions peuvent intervenir directement ou indirectement entre celle-ci et une autre société avec laquelle elle a des dirigeants communs, voire entre la Société et ses dirigeants ou encore avec un actionnaire détenant plus de 10% du capital. Afin de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts, ces conventions font l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'administration et doivent être approuvées par l'Assemblée des actionnaires après audition du rapport spécial des Commissaires aux comptes en application des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ; c'est l'objet de la **quatrième résolution**.

Concernant BNP Paribas, aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice 2016.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Il est proposé aux actionnaires dans la cinquième résolution d'autoriser le Conseil pour 18 mois, à mettre en place un programme de rachat d'actions de la Société, jusqu'à détenir au maximum, conformément à la loi, 10% du capital.

Lesdites acquisitions seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :

- l'attribution ou la cession d'actions :
 - aux salariés dans le cadre de la participation ou de plans d'épargne d'entreprise,
 - aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de BNP Paribas dans le cadre de programmes d'options d'achat d'actions ainsi que d'actions gratuites ou toute autre forme d'allocation d'actions ;
- l'échange ou le paiement dans le but de réaliser des opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- l'annulation des actions après autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire (cf. dix-septième résolution) ;
- la mise en œuvre d'un contrat de liquidité ;
- la réalisation d'opérations dans le cadre habituel de ses activités commerciales.

Ce dernier objectif, qui remplace celui de « gestion patrimoniale et financière » qui figurait dans les résolutions « rachat d'actions » précédentes mais qui en pratique n'avait jamais été mis en œuvre, a vocation à permettre à BNP Paribas de réaliser des transactions avec ses clients prenant la forme de contrats financiers et pouvant conduire BNP Paribas à acheter ses propres actions. BNP Paribas réalise de manière courante ce type d'opération pour ses clients sur tous types d'actions ; elle pourrait ainsi également le faire lorsque le client souhaite que les actions sous-jacentes soient des actions BNP Paribas.

Les acquisitions seraient à effectuer par tous moyens, y compris par voie de négociations de blocs ou l'utilisation de produits dérivés.

Le prix d'achat maximum est fixé à 73 euros par action ; cette limite a été ajustée par rapport à celle antérieurement en vigueur, autorisée par l'Assemblée Générale du 13 mai 2015 (62 euros), pour tenir compte de l'évolution du cours sur les marchés et l'aligner davantage sur l'actif net par action à la clôture de l'exercice 2016.

Les achats pourraient intervenir à tout moment, **sauf en cas d'offre publique sur les titres de la Société**.

Cette autorisation ne pourra être mise en œuvre par le Conseil d'administration qu'après accord préalable de la Banque Centrale Européenne (BCE). De plus, le Conseil d'administration veillera à ce que l'exécution de ces rachats soit menée en conformité avec les exigences prudentielles, telles que fixées par la réglementation et par la BCE.

SIXIÈME, SEPTIÈME, HUITIÈME ET NEUVIÈME RÉSOLUTIONS

Dans les sixième à neuvième résolutions, il est demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir renouveler les mandats de Monsieur Jean Lemierre et de Mesdames Monique Cohen, Daniela Schwarzer et Fields Wicker-Miurin (cf. biographies en annexe).

Ces mandats seraient reconduits pour une durée de trois années, et prendraient dès lors fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

M. Jean Lemierre, 66 ans, a été nommé Président du Conseil d'administration le 1^{er} décembre 2014. Entré à la Banque en 2008 en qualité de Conseiller du Président de BNP Paribas, il n'y exerçait pas de fonctions exécutives.

Le Conseil d'administration a estimé que la compétence internationale de M. Jean Lemierre, son exceptionnelle maîtrise des mécanismes financiers de l'Union européenne, sa grande connaissance des activités et de l'environnement du Groupe et les qualités démontrées dans l'exercice de sa fonction de Président du Conseil d'administration, justifiaient pleinement le renouvellement de son mandat.

M. Jean Lemierre est en conformité avec le Code Afep-Medef et les dispositions du Code monétaire et financier au regard du nombre de mandats sociaux.

M^{me} Monique Cohen, 61 ans, est Directeur Associé chez Apax Partners depuis 2000. Elle est indépendante au sens du Code Afep-Medef. M^{me} Monique Cohen a été cooptée par le Conseil d'administration le 12 février 2014, cooptation ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014. Elle est membre du Comité des comptes et du Comité des rémunérations.

Le Conseil d'administration estime que la très grande expérience de M^{me} Monique Cohen dans l'industrie bancaire, sa connaissance approfondie des marchés financiers et des secteurs de haute technologie la recommandent pour continuer à exercer les fonctions d'administratrice au sein du Conseil d'administration de la Banque.

M^{me} Monique Cohen est en conformité avec le Code Afep-Medef et les dispositions du Code monétaire et financier au regard du nombre de mandats sociaux.

BNP Paribas n'est pas investisseur en direct dans les fonds d'Apax France.

Le montant cumulé de la totalité des engagements de la Banque sur les différentes entreprises dans lesquelles Apax dispose de participations pèse moins de 0,5% du montant de ses autorisations de crédits. Par ailleurs, les commissions versées par Apax France à BNP Paribas au cours des dernières années n'ont jamais représenté

plus de 1% des commissions totales annuelles de la seule activité Corporate Finance du pôle CIB. Symétriquement les relations entretenues par Apax avec la Banque ne sont pas susceptibles de créer des conflits d'intérêt. Il est rappelé que, de pratique constante, Apax France met les banques en concurrence sur les mandats de ventes ou d'achats.

M^{me} Daniela Schwarzer, 43 ans, de nationalité allemande, est universitaire. Elle siège au Conseil d'administration de la Banque depuis sa nomination lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014. M^{me} Daniela Schwarzer est indépendante au sens du Code Afep-Medef. Elle est membre du Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE.

M^{me} Daniela Schwarzer est en conformité avec le Code Afep-Medef et les dispositions du Code monétaire et financier au regard du nombre de mandats sociaux.

Le Conseil d'administration estime que le parcours professionnel et les compétences techniques dans les domaines économiques et monétaires de M^{me} Daniela Schwarzer la recommandent pour continuer à exercer les fonctions d'administratrice au sein du Conseil d'administration de BNP Paribas.

M^{me} Fields Wicker-Miurin, 58 ans, de nationalités britannique et américaine, est indépendante au sens du Code Afep-Medef. Co-fondatrice et associée de *Leaders' Quest*, elle siège au conseil de la Banque depuis l'Assemblée Générale du 11 mai 2011. Elle est membre du Comité des comptes de votre Conseil.

M^{me} Fields Wicker-Miurin est en conformité avec le Code Afep-Medef et les dispositions du Code monétaire et financier au regard du nombre de mandats sociaux.

Le Conseil d'administration estime que la personnalité, l'expérience et la contribution de M^{me} Fields Wicker-Miurin notamment au Comité des comptes dont elle est membre, la recommandent pour continuer à exercer les fonctions d'administratrice au sein du Conseil d'administration de BNP Paribas.

DIXIÈME RÉSOLUTION

La dixième résolution propose la nomination de M. Jacques Aschenbroich en qualité d'administrateur. M. Jacques Aschenbroich est Président-Directeur Général de la société Valeo. Il remplacerait M. Jean-François Lepetit, dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, et qui n'en a pas demandé le renouvellement.

M. Jacques Aschenbroich, 62 ans, serait un membre indépendant de votre Conseil au sens du Code Afep-Medef.

Le Conseil d'administration estime que le parcours professionnel, l'expérience réussie de M. Jacques Aschenbroich en matière d'innovation et de mise en place rapide de nouveaux processus de production dans de grandes entreprises industrielles seront d'une grande utilité pour BNP Paribas et le qualifient pleinement pour rejoindre son Conseil d'administration.

M. Jacques Aschenbroich est en conformité avec le Code Afep-Medef et les dispositions du Code monétaire et financier au regard du nombre de mandats sociaux.

Le Conseil d'administration a constaté que les relations d'affaires entre BNP Paribas et Valeo n'ont pas de caractère significatif au sens du Code Afep-Medef : les revenus générés représentent moins de 0,5% des revenus totaux publiés par BNP Paribas.

Observations relatives à la composition du Conseil d'administration

À l'issue de l'Assemblée Générale du 26 mai 2016 et à la date du 31 décembre 2016, le Conseil d'administration était composé de quatorze administrateurs, dont douze nommés par les actionnaires et deux administrateurs élus par les salariés. La représentation des femmes parmi les administrateurs nommés par les actionnaires était de 41,7 % (5/12). Elle était de 50 % en tenant compte de l'ensemble des administrateurs (7/14). Quatre nationalités sont représentées au sein du Conseil (Allemagne, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France).

L'indépendance des administrateurs (au 31 décembre 2016) :

Le tableau ci-après présente la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance retenus par le Code de gouvernement d'entreprise pour définir l'indépendance des administrateurs :

Critères	Jean LEMIERRE	Jean-Laurent BONNAFE	Pierre André de CHALENDAR	Monique COHEN	Marion GUILLOU	Denis KESSLER	Jean-François LEPETIT	Nicole MISSON	Laurence PARISOT	Daniela SCHWARZER	Michel TILMANT	Wouter DE PLOEY	Sandrine VERRIER	Fields WICKER-MIURIN
1 Statut de salarié ou de mandataire social au cours des cinq années précédentes	0	0	x	x	x	x	x	0	x	x	x	x	0	x
2 Existence ou non de mandats croisés	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
3 Existence ou non de relations d'affaires significatives	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
4 Existence de lien familial proche avec un mandataire social	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
5 Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
6 Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans	x	x	x	x	x	0(*)	0	x	x	x	x	x	x	x
7 Statut de l'actionnaire important	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x(*)	x(*)	x	x

« x » Représente un critère respecté d'indépendance selon les critères Afep-Medef.

« 0 » Représente un critère non satisfait d'indépendance selon les critères Afep-Medef.

(*) Cf. ci-dessous.

Six administrateurs répondent aux critères d'indépendance retenus par le Code de gouvernement d'entreprise et examinés par le Conseil d'administration : M^{mes} Monique Cohen, Marion Guillou, Laurence Parisot, Daniela Schwarzer, Fields Wicker-Miurin et M. Pierre André de Chalendar. Trois administrateurs : Denis Kessler, Wouter De Ploey et Michel Tilmant ont été considérés par le Conseil d'administration comme indépendants.

Plus précisément, pour M^{me} Monique Cohen, M. Pierre André de Chalendar et Denis Kessler, le Conseil d'administration a constaté que les relations d'affaires entre BNP Paribas et respectivement (i) Apax, ainsi que les entreprises dans lesquelles Apax détient des participations, (ii) Saint Gobain et son groupe, et (iii) le groupe SCOR SE, n'ont pas de caractère significatif (les revenus générés par chacune de ces relations commerciales représentaient moins de 0,5% des revenus totaux publiés par BNP Paribas).

Par ailleurs, pendant la période de plus de douze années d'exercice du mandat d'administrateur de M. Denis Kessler, trois Directeurs Généraux se sont succédé, chacun d'eux ayant assumé ou assumant la direction effective de la Banque avec sa propre personnalité et ses propres méthodes et pratiques. L'actuel Directeur Général n'est dans cette position que depuis cinq ans. En conséquence, le Conseil d'administration a considéré que l'esprit critique dont fait preuve M. Denis Kessler se renouvelle à chaque changement de la direction effective, garantissant ainsi son indépendance. Le Conseil a également tenu compte de la compétence financière de M. Denis Kessler, indispensable à la compréhension des mécanismes bancaires, renforcée par ses fonctions de Président-Directeur Général de l'une des sociétés de réassurance européennes majeures.

Conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise (article 8.7), le Conseil d'administration a considéré que le mode de nomination, l'absence de conflit d'intérêts potentiel et l'indépendance d'esprit (selon les orientations de l'ABE) de MM. Michel Tilmant et Wouter De Ploey garantissaient leur indépendance.

M. Jean-François Lepetit a demandé à ce que son mandat qui arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale devant se tenir en 2017 ne soit pas renouvelé. M. Lepetit siégeait au Conseil d'administration depuis le 5 mai 2004.

Plus de la moitié des administrateurs de BNP Paribas sont donc indépendants au regard des critères retenus par le Code de gouvernement d'entreprise et de l'appréciation du Conseil d'administration.

Les deux administratrices élues par les salariés, M^{mes} Nicole Misson et Sandrine Verrier, ne sont pas reconnues comme indépendantes selon les critères du Code de gouvernement d'entreprise en dépit de leur statut et de leur mode d'élection qui constituent pourtant une garantie d'indépendance.

Deux administrateurs nommés par les actionnaires, MM. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration et Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général, ne répondent pas aux critères du Code de gouvernement d'entreprise définissant l'administrateur indépendant.

Dans l'hypothèse où l'Assemblée voterait en faveur des cinq résolutions relatives à sa composition, le Conseil d'administration comporterait 14 administrateurs dont deux élus par les salariés. Le taux d'administrateurs indépendants s'établirait à 71,4% au regard des critères retenus par le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef et de l'appréciation du Conseil d'administration pour définir l'indépendance.

Il serait composé de sept femmes et de sept hommes, soit toujours une proportion d'administrateurs de sexe féminin de 50 %, et de 41,7% pour les seules administratrices élues par les actionnaires. Le nombre d'administrateurs de nationalité étrangère serait de 4 sur 14 membres, soit un taux d'internationalisation de 28,6 % (33,3 % pour les seuls administrateurs désignés par l'Assemblée Générale).

ONZIÈME, DOUZIÈME, TREIZIÈME, QUATORZIÈME ET QUINZIÈME RÉSOLUTIONS

Les cinq résolutions soumises à l'approbation des actionnaires ont toutes trait à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Les deux premières résultent de l'application de la loi dite Sapin 2. Les trois autres sont relatives à la pratique du *Say on Pay* mis en place en 2014 par application des recommandations du Code Afep-Medef.

RAPPEL

Lors de la séance du Conseil d'administration du 25 février 2016, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux telle qu'exposée dans le Document de référence 2015 a fait l'objet de modifications, (cf. <https://invest.bnpparibas.com/information-reglementee>) et a été présentée lors de l'Assemblée Générale du 26 mai 2016. Elle n'a pas

été modifiée depuis la tenue du Conseil précité et est reprise en l'état dans le rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017 exposée au point (A) ci-dessous. Par ailleurs, la politique de rémunération de BNP Paribas à l'égard de ses dirigeants mandataires sociaux est largement décrite dans la partie 2 du Document de référence 2016, disponible sur le site internet <https://invest.bnpparibas.com/documents-de-reference>.

Dans les onzième et douzième résolutions, il est demandé aux actionnaires de bien vouloir approuver la politique de rémunération applicable, au titre de l'exercice 2017, d'une part au Président du Conseil d'administration, d'autre part au Directeur Général et au Directeur Général délégué après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux (établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce). Ce rapport est reproduit ci-dessous dans le paragraphe (A) « Politique de rémunération ».

Ces propositions sont soumises au vote délibératif des actionnaires pour la première fois. Elles découlent de l'application de la loi n° 2016-1691 relative « à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique » adoptée le 8 novembre 2016 et promulguée le 9 décembre, dite Loi Sapin 2.

Elles prévoient en effet de recueillir *ex ante* chaque année au titre de l'année en cours l'approbation de l'Assemblée Générale sur la politique de rémunération concernant les dirigeants mandataires sociaux. L'application des dispositions ainsi approuvées fera l'objet l'année suivante d'un vote *ex post* sur les versements effectués selon les principes déterminés un an auparavant. L'Assemblée Générale devra alors statuer sur les éléments (fixes, variables et exceptionnels) composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice antérieur. Les éléments de rémunération variables ou exceptionnels ne pourront être versés qu'après approbation de la rémunération par l'Assemblée Générale. Ces dernières dispositions vous seront présentées à compter de la prochaine Assemblée Générale, statuant en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Conformément au Code Afep-Medef, **les treizième, quatorzième et quinzième résolutions soumettent au vote consultatif** des actionnaires les éléments de rémunération dus ou attribués au titre de l'exercice 2016 à MM. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration, Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général, et Philippe Bordenave, Directeur Général délégué. Ces résolutions font partie du dispositif communément appelé *Say on Pay* mis en place en 2014. Pour chacun de ces dirigeants mandataires sociaux, une fiche individuelle présente les mécanismes et montants des éléments de rémunération dus ou attribués au titre de l'exercice 2016 (voir pages 29 à 32).

Pour plus de clarté, le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux sur lequel les actionnaires se prononcent au titre des résolutions 11 et 12 est reproduit ci-dessous (A). Il reprend sans modification la politique décidée au titre de l'exercice 2016 et présentée lors de l'Assemblée Générale du 26 mai 2016. Est exposé ensuite (B) le détail des rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2016, en application des dispositions *Say on Pay*, prévues par le Code Afep-Medef (résolutions 13, 14 et 15).

A) RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 MAI 2017 SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-37-2 DU CODE DE COMMERCE

Dans le présent rapport, le Conseil d'administration détaille les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général et au Directeur Général délégué en raison de leurs mandats au sein de BNP Paribas SA au titre de l'exercice 2017.

Le présent rapport fera l'objet d'une résolution soumise au moins chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires.

Concernant le Directeur Général et le Directeur Général délégué, le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels sera conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération du mandataire social concerné dans les conditions prévues à l'article L.225-100 du Code de commerce. Cette disposition sera applicable pour la première fois pour les éléments de rémunération variables et exceptionnels versés ou attribués au titre de l'exercice 2017.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux du Groupe se réfère au Code de gouvernance Afep-Medef et tire aussi sa légitimité de son souci d'appliquer une démarche conforme à la Charte de responsabilité de BNP Paribas. La détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux relève de la responsabilité du Conseil d'administration et se fonde sur les propositions du Comité des rémunérations. Ce Comité est composé de trois administrateurs indépendants et d'un administrateur représentant les salariés.

I. RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rémunération du Président est déterminée par le Conseil d'administration selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations, en ligne avec les objectifs énoncés ci-dessus.

Le Président ne perçoit pas de rémunération variable annuelle ou pluriannuelle.

La rémunération fixe du Président s'élève à 950 000 euros.

II. RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration, en ligne avec les objectifs énoncés ci-dessus.

La rémunération comprend :

- une partie fixe ;
- une partie variable annuelle ;
- et un plan d'incitation à long terme conditionnel (plan de rémunération à long terme ou PRLT), qui en constitue la partie variable pluriannuelle.

La définition des modalités de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux tient compte des objectifs suivants :

- alignement avec l'intérêt social de la Banque et de ses actionnaires :
 - en s'inscrivant dans une perspective de moyen long terme notamment en termes d'évolution de la valeur intrinsèque de la Banque, de la bonne maîtrise des risques et de la performance relative du titre,
 - en intégrant des éléments d'appréciation, qui ne sont pas seulement financiers, notamment en tenant compte de la dimension RSE dans les critères qualitatifs concourant à la détermination de la rémunération,
 - en s'assurant d'une variabilité suffisante des montants attribués pour tenir compte de l'évolution de la marche de la Banque sans peser trop lourdement sur les frais fixes ;
- transparence des rémunérations :
 - exhaustivité : l'ensemble des éléments (fixe, variable annuel, variable pluriannuel) est retenu dans l'appréciation globale de la rémunération,
 - équilibre entre les éléments de rémunération qui doivent concourir à l'intérêt général de la Banque et tenir compte des meilleures pratiques de marché,
 - intelligibilité de règles stables et exigeantes ;
- attractivité afin de sélectionner avec exigence des profils reconnus comme particulièrement compétents dans les domaines d'activité du Groupe.

L'absence de rémunération variable traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.

En cas de désignation d'un nouveau Président, le Conseil d'administration déterminera le montant de sa rémunération fixe en tenant compte de son profil et de son expérience, sur proposition du Comité des rémunérations.

Les niveaux de ces différentes composantes sont définis en considération de références de marché établies sur la base d'enquêtes de rémunération menées par des cabinets spécialisés.

Cette rémunération tient compte du plafonnement de la rémunération variable prévu à l'article L.511-78 du Code monétaire et financier spécifiquement applicable aux établissements bancaires et financiers. Sur décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mai 2015, ce plafonnement a été fixé à deux fois le montant de la rémunération fixe pour une période de 3 ans.

1. Rémunération fixe

La rémunération annuelle fixe du Directeur Général est fixée à 1 562 000 euros.

La rémunération annuelle fixe du Directeur Général délégué s'élève à 1 000 000 euros.

En cas de désignation d'un nouveau Directeur Général ou d'un nouveau Directeur Général délégué, le Conseil d'administration déterminera le montant de sa rémunération fixe. Les éléments de rémunérations variables annuelles et pluriannuelles resteront en revanche fixés selon les critères déterminés dans le présent rapport.

2. Rémunération variable annuelle

La part variable est destinée à refléter la contribution effective des dirigeants mandataires sociaux exécutifs à la réussite de BNP Paribas au titre de leurs fonctions de dirigeants d'un groupe international de services financiers.

Principes généraux

La partie variable de la rémunération des membres de la Direction Générale est déterminée à partir d'une rémunération cible égale à 100 % de leur rémunération fixe de l'exercice pour le Directeur Général et le Directeur Général délégué.

Elle évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et d'une appréciation qualitative effectuée par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, la rémunération variable annuelle est assortie d'un dispositif de *malus*, *clawback* et d'annulation en cas de mesure de résolution selon les mêmes termes et conditions que celles décrites ci-dessous pour le PRLT (cf. point 3 infra).

Critères liés à la performance du Groupe (quantitatifs)

Les critères liés à la performance du Groupe portent :

- sur 75 % de la rémunération variable cible;
- et permettent de calculer la partie correspondante de la rémunération de manière proportionnelle à l'évolution d'indicateurs chiffrés.

Si les objectifs fondés sur des critères quantitatifs sont dépassés (ou non atteints), la fraction de la rémunération cible concernée évolue proportionnellement dans la limite du plafond mentionné ci-après.

Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe, sur la base de 2 critères équipondérés :

- rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible);
- pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible).

Critères personnels (qualitatifs)

La part de la rémunération variable liée à l'évaluation qualitative conduite par le Conseil d'administration est d'un maximum de 25 % de la rémunération variable cible.

Le Conseil d'administration estime indispensable de procéder à cette évaluation qualitative, notamment compte tenu du renforcement de ses responsabilités en matière de surveillance et de contrôle prévus par le Code monétaire et financier depuis 2014 (transposant ainsi la directive européenne CRD4). Au-delà de la stratégie de la Banque qu'il lui revient d'approuver, le Conseil d'administration doit exercer un pouvoir d'appréciation sur les performances des dirigeants prenant en compte les capacités d'anticipation, de décision, d'animation et d'exemplarité.

Pour ce faire, le Conseil d'administration apprécie la part qualitative de la rémunération variable annuelle au regard de la mise en œuvre des orientations stratégiques de la banque, notamment de son plan de transformation, du modèle de Leadership For Change ainsi que de la RSE et tenant compte du contexte général de l'année considérée.

Récapitulatif des critères de fixation de la rémunération variable annuelle

Critères de détermination	% de la rémunération fixe	Jean-Laurent BONNAFÉ Philippe BORDENAVE
QUANTITATIFS Critères liés à la performance du Groupe	37,50 %	■ Évolution du Bénéfice Net par Action
	37,50 %	■ Réalisation du budget de Résultat Brut d'Exploitation
QUALITATIFS Critères personnels	25,00 %	Appréciation au regard de la mise en œuvre des orientations stratégiques de la banque, notamment de son plan de transformation, du modèle de Leadership For Change ainsi que de la RSE et tenant compte du contexte général de l'année considérée.

Plafond

Le Conseil d'administration s'assure de la cohérence du montant de la rémunération variable annuelle avec l'évolution des résultats du Groupe. En tout état de cause, le montant de la rémunération variable annuelle attribuée pour chacun des mandataires sociaux est plafonné à 120 % de leur rémunération fixe.

Modalités et conditions de paiement

Les modalités de paiement des rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux exécutifs du Groupe BNP Paribas, conformes aux dispositions du Code monétaire et financier et aux orientations de l'Autorité Bancaire Européenne sur les politiques de rémunération, sont les suivantes :

- 60 % de la rémunération variable est différée pendant cinq ans, à raison de un cinquième par an;
- la partie non différée de la rémunération variable est payée pour moitié en numéraire en mars de l'année d'attribution⁽¹⁾, déduction

(1) A noter que concernant la rémunération variable attribuée à compter de 2017, le versement de la partie non différée de la rémunération variable ne sera effectué, pour chacun des mandataires sociaux concernés, qu'après l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération le concernant conformément aux dispositions de l'article L.225-100, alinéa 10 du Code de commerce.

faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2016 pour des entités autres que BNP Paribas SA; et pour moitié en numéraire indexé sur la performance du titre BNP Paribas en mars de l'année suivante, à l'issue d'une période de rétention d'un an;

- la partie différée de la rémunération variable sera payée par cinquième sur 5 ans, à l'issue d'une période de différé de 12 mois à compter de la date d'attribution de la rémunération variable. Chaque paiement sera versé pour moitié en numéraire en mars de chaque année; et pour moitié en numéraire indexé sur la performance du titre BNP Paribas en mars de l'année suivante, à l'issue d'une période de rétention d'un an.

En outre, le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe, au titre de l'année précédant le paiement, soit supérieur à 5%.

3. Plan de rémunération long terme (PRLT) conditionnel sur cinq ans

Afin d'associer les dirigeants mandataires sociaux exécutifs à la performance à moyen/long terme du Groupe BNP Paribas tout en gardant une maîtrise des risques, le Conseil d'administration a

institué depuis 2011 un Plan de rémunération à long terme conditionnel sur 5 ans (PRLT).

Le PRLT, dont le montant correspond au montant de la rémunération variable annuelle cible au titre de l'exercice précédent, est partagé en deux fractions égales, l'une reconnaissant la progression intrinsèque de l'action BNP Paribas et l'autre la surperformance potentielle par rapport à ses pairs.

Première moitié du montant cible : performance intrinsèque de l'action

En application de cette condition, aucun versement ne sera effectué au titre des 50% du montant cible si le cours de l'action BNP Paribas n'a pas progressé d'au moins 5% entre la date d'attribution par le Conseil d'administration et l'issue du délai de 5 ans à compter de la date d'attribution⁽¹⁾.

Si l'action a progressé d'au moins 5% pendant cette période, un coefficient est appliqué au montant initial, conduisant, selon l'ampleur de la progression, à le réduire ou l'augmenter.

Le tableau ci-dessous indique les coefficients appliqués selon le degré de progression de l'action à l'issue du délai de cinq ans.

Niveau de progression de l'action au terme des 5 ans par rapport au niveau initial	Coefficient appliqué à la première moitié du montant cible
Strictement inférieure à 5 %	0 (Pas de versement)
Supérieure ou égale à 5 % et inférieure à 10 %	40 %
Supérieure ou égale à 10 % et inférieure à 20 %	80 %
Supérieure ou égale à 20 % et inférieure à 33 %	120 %
Supérieure ou égale à 33 % et inférieure à 50 %	130 %
Supérieure ou égale à 50 % et inférieure à 75 %	150 %
Supérieure ou égale à 75 %	175 %

Ainsi, la première moitié du montant cible ne sera intégralement versée au bout des 5 ans que dans l'hypothèse où le cours progresse de plus de 20% sur la période de 5 ans.

Deuxième moitié du montant cible : surperformance du cours de l'action BNP Paribas par rapport à ses pairs

Cette condition consiste en la mesure de l'évolution du cours de l'action BNP Paribas par rapport à celle de l'indice regroupant les principales banques de la zone euro « EURO STOXX Banks ».

Elle prend en compte la seule surperformance du cours de l'action BNP Paribas par rapport à l'évolution de l'indice moyen mesurée sur une période de 12 mois précédant la date d'attribution comparée à la moyenne de ce même indice calculée sur une période de 12 mois qui précède le paiement. La deuxième moitié du montant cible du PRLT ne sera intégralement versée que si l'action BNP Paribas surperforme l'indice d'au moins 10%.

Performance relative du titre BNP Paribas par rapport à la performance de l'indice EURO STOXX Banks	Conséquence sur la deuxième moitié du montant cible
Inférieure ou égale	Réduction de 100 %
Supérieure ou égale de 5 points	Réduction de 50 %
Supérieure de 5 points à 10 points compris	Réduction de 20 %
Supérieure de 10 points	Taux plein

Le montant ainsi déterminé par l'application de chacune des conditions pendant la durée de 5 ans du plan correspond à la rémunération versée dans le cadre du PRLT.

(1) Les valeurs initiale et finale à retenir pour mesurer la progression du cours de l'action sur 5 ans sont les suivantes :

- la valeur initiale correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action BNP Paribas pendant les douze mois glissants précédant la date d'attribution ;
- la valeur finale correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action BNP Paribas pendant les douze mois glissants précédant la date de paiement.

Plafonds

■ A l'attribution

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, la rémunération variable totale attribuée (en ce compris le PRLT) ne peut excéder, conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 13 mai 2015, deux fois la rémunération fixe pour une période de 3 ans.

Pour le calcul du ratio, un taux d'actualisation d'un quart au plus de la rémunération variable totale pourra en outre être appliqué pour autant que le paiement s'effectue sous la forme d'instruments différés pour une durée d'au moins 5 ans.

■ Lors du paiement

La première moitié du montant cible est plafonnée à 175% en cas de progression du cours de l'action BNP Paribas supérieure ou égale à 75% sur la période de 5 ans. La seconde moitié du montant cible est plafonnée à son montant d'attribution.

Ainsi, aucun paiement au titre du PRLT ne peut excéder 137,5% de sa valeur d'attribution.

Condition de présence

Le règlement du PRLT prévoit une condition de présence pendant toute la durée du plan. Le départ du Groupe entraîne la suppression du paiement du PRLT. Toutefois, en cas de départ à la retraite ou de décès après le terme de la première année du plan, les versements seraient effectués sous réserve de la réalisation des conditions de performance et de l'appréciation du Conseil d'administration.

III. AVANTAGES EN NATURE

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et le Directeur Général délégué disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.

IV. PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas d'attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

V. ACTIONS DE PERFORMANCE

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas d'attributions d'actions de performance ou d'actions gratuites.

VI. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI**1. Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions**

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

2. Indemnités de fin de carrière

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général ne perçoivent pas d'indemnité de fin de carrière en cas de départ en retraite.

Malus et clawback

Le règlement du PRLT prévoit des clauses dites de *malus* et *clawback*. Ainsi, dans l'hypothèse où le bénéficiaire viendrait à adopter un comportement ou se rendrait coupable d'agissements non conformes aux attentes de BNP Paribas, telles qu'elles sont notamment définies en matière de conduite, d'éthique ou de comportement applicables aux collaborateurs du Groupe, le Conseil d'administration pourra être amené à décider non seulement de ne pas procéder au versement du montant prévu, que le bénéficiaire soit présent ou non, mais également la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées au titre des plans précédents sur une période de cinq ans.

De même, ce règlement prévoit qu'en cas de mise en œuvre d'une mesure de résolution bancaire en application du Code monétaire et financier, les droits au titre du PRLT seront définitivement annulés.

Le Conseil d'administration se réserve le droit de modifier à la baisse l'attribution au titre du PRLT.

4. Rémunération exceptionnelle

En cas de circonstances très particulières, le Directeur Général et le Directeur Général délégué pourront se voir attribuer une rémunération exceptionnelle conformément aux recommandations du Code Afep-Medef.

Le versement de cette rémunération exceptionnelle devra être motivé par le Conseil d'administration qui devra expliquer les circonstances ayant conduit à son versement.

En tout état de cause, toute rémunération exceptionnelle entrerait, au même titre que la rémunération variable, dans le calcul du plafond de deux fois la rémunération fixe mentionné ci-dessus.

Le Directeur Général délégué bénéficie des dispositions applicables aux collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'indemnité de fin de carrière en fonction de sa situation contractuelle initiale.

3. Régimes de retraite supplémentaire

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies.

Ils bénéficient uniquement du dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA.

4. Régimes de prévoyance

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et le Directeur Général délégué bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA en matière d'assurance-décès et invalidité, ainsi que du régime commun de couverture des frais de santé.

Ils bénéficient par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance-décès et invalidité) en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.

Le Directeur Général et le Directeur Général délégué bénéficient également du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe, offrant un capital complémentaire de 1,10 million d'euros en cas de décès ou d'invalidité permanente totale liés à l'activité professionnelle.

5. Convention de non-concurrence

Il est rappelé, à titre d'information que le Directeur Général a conclu avec BNP Paribas SA une convention de non-concurrence en date du 25 février 2016. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale du 26 mai 2016 conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Au titre de cette convention, le Directeur Général percevrait une indemnité d'un montant égal à 1,2 fois la somme de sa rémunération fixe et de sa rémunération variable (hors rémunération variable pluriannuelle) perçue au cours de l'année précédant son départ. Le règlement de l'indemnité interviendra mensuellement par douzième.

Les dispositions de la convention de non-concurrence s'inscrivent dans le cadre des recommandations du Code Afep-Medef.

VII. PRÊTS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les mandataires sociaux de BNP Paribas ainsi que leurs conjoints peuvent se voir accorder des prêts.

Ces prêts sont constitutifs d'opérations courantes consenties à des conditions normales.

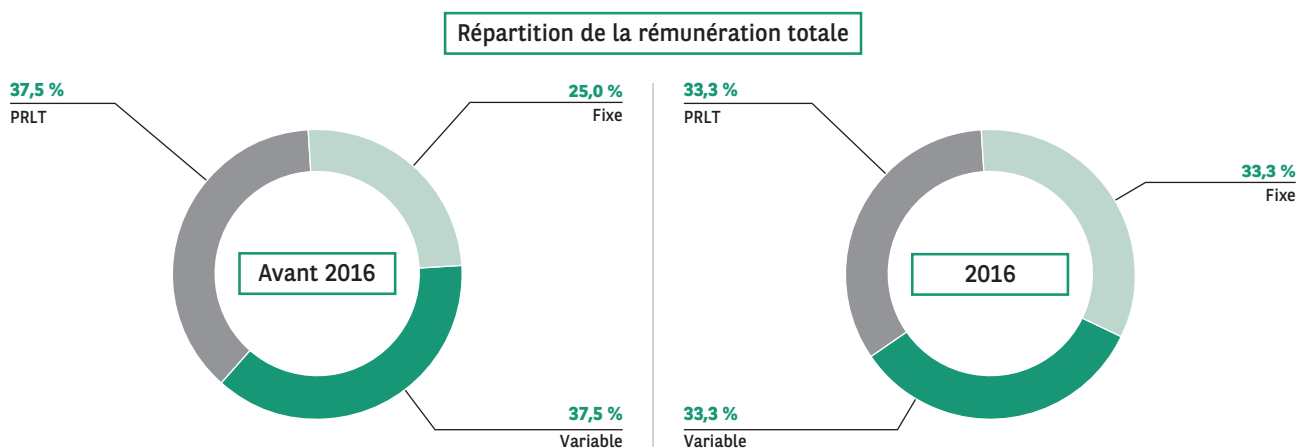
B) LES RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AU TITRE DE 2016

RAPPEL : la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux telle qu'exposée dans le Document de référence 2015 a fait l'objet de modifications lors de la séance du Conseil d'administration du 25 février 2016 (cf. <https://invest.bnpparibas.com/information-reglementee>) et a été présentée lors de l'Assemblée Générale du 26 mai 2016. Elle n'a pas été modifiée depuis la tenue du Conseil précité et est reprise en l'état dans le rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017 exposée au point (A) (voir page 16).

La structure de la rémunération des mandataires sociaux exécutifs au titre de l'exercice 2016 a été aménagée afin de la mettre en conformité avec les nouvelles orientations de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) sur les politiques de rémunération publiées le 21 décembre 2015.

Ces règles portent notamment sur les modalités de calcul du ratio entre rémunération variable et rémunération fixe ainsi que sur les règles de différé de la rémunération variable. L'objectif du Conseil d'administration a été de maintenir l'économie générale de la rémunération de ces mêmes mandataires sociaux.

Pour se conformer à ces nouvelles règles, le Conseil d'administration a aménagé les composantes de la rémunération des mandataires sociaux exécutifs. Ainsi, le montant de la rémunération variable annuelle et celui de l'attribution au titre du Plan de Rémunération à Long Terme (PRLT) ont été réduits et les périodes de versement allongées pour la rémunération variable annuelle. La rémunération fixe a été augmentée à due proportion du montant réduit de la rémunération variable annuelle.



Le Conseil d'administration a également décidé d'aménager les conditions de performance du PRLT comme cela avait été évoqué en 2015, afin de prendre en compte plus distinctement la surperformance potentielle de l'action BNP Paribas par rapport à ses pairs européens et sa performance intrinsèque.

Les éléments de rémunération présentés ci-après sont des montants bruts, avant déduction des charges sociales et des impôts.

I. RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Jean Lemierre, en qualité de Président non exécutif, ne perçoit pas de rémunération variable annuelle ou pluriannuelle. La rémunération fixe de M. Jean Lemierre s'est élevée en 2016 à 950 000 euros, sans changement par rapport à l'exercice 2015.

II. LA RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

1. Rémunération fixe

Afin de se conformer aux règles de l'ABE tout en maintenant l'économie générale de la rémunération, il a été nécessaire d'aménager la composition de la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux, conduisant à une modification du montant de la partie fixe.

La rémunération annuelle fixe de M. Jean-Laurent Bonnafé en qualité de Directeur Général a été portée en 2016 de 1 250 000 euros à 1 562 000 euros.

La rémunération annuelle fixe de M. Philippe Bordenave en qualité de Directeur Général délégué a été portée de 800 000 euros à 1 000 000 euros.

Tableau récapitulatif des rémunérations fixes de la Direction Générale

En euros	Rémunérations fixes versées en 2016	Commentaires
Jean-Laurent BONNAFÉ	1 562 000	Dernière augmentation de la rémunération fixe datant du 25 février 2016 effective au 1 ^{er} janvier 2016
Philippe BORDENAVE	1 000 000	Dernière augmentation de la rémunération fixe datant du 25 février 2016 effective au 1 ^{er} janvier 2016

2. Rémunération variable annuelle

Comme pour la partie fixe de la rémunération, la nécessité de se conformer aux règles de l'ABE tout en maintenant l'économie générale de la rémunération, a conduit à modifier le montant de la rémunération variable annuelle cible en diminuant son montant.

La rémunération variable annuelle cible de M. Jean-Laurent Bonnafé est ramenée de 1 875 000 euros à 1 562 000 euros.

La rémunération variable annuelle cible de M. Philippe Bordenave est ramenée de 1 200 000 euros à 1 000 000 euros.

Appréciation de la réalisation des objectifs fixés pour l'exercice 2016

Le Conseil d'administration du 6 février 2017 a procédé à l'évaluation de la réalisation des objectifs fixés.

Après prise en compte des critères quantitatifs et qualitatifs, et de l'évolution des résultats opérationnels du Groupe, le Conseil d'administration, sur la proposition du Comité des rémunérations, a fixé la rémunération variable attribuée au titre de 2016 à :

- 1 651 000 euros pour M. Jean-Laurent Bonnafé (représentant 105,7% de sa rémunération variable cible);
- 1 057 000 euros pour M. Philippe Bordenave (représentant 105,7% de sa rémunération variable cible).

Le résultat de chaque critère est détaillé dans le tableau suivant :

En euros	Critères qualitatifs	Critères quantitatifs		Variable décidé par le CA	Rappel du variable cible
		BNPA ⁽²⁾ Groupe	RBE ⁽³⁾ Groupe		
Jean-Laurent BONNAFÉ	Poids ⁽¹⁾	25,00 %	37,50 %		
	Mesure ⁽¹⁾	25,00 %	43,80 %	1 651 000	1 562 000
Philippe BORDENAVE	Poids ⁽¹⁾	25,00 %	37,50 %		
	Mesure ⁽¹⁾	25,00 %	43,80 %	1 057 000	1 000 000

(1) En pourcentage de la rémunération variable cible.

(2) Rapport du Bénéfice Net par action (BNPA) de l'exercice à celui de l'exercice précédent.

(3) Pourcentage de réalisation du budget de Résultat Brut d'Exploitation (RBE).

Au regard des critères qualitatifs, le Conseil d'administration a principalement retenu et considéré comme accomplis :

- pour M. Jean-Laurent Bonnafé :
 - la réalisation du Plan stratégique 2014-2016,
 - la revue du respect des règles de conformité, notamment dans la relation avec les clients,
 - la forte implication personnelle dans le bon déploiement du Code de conduite auprès des 200 000 collaborateurs du Groupe,
 - le rôle déterminant dans le programme Leadership For Change concernant les 500 collaborateurs Leaders du Groupe, afin de mettre en place la démarche de transformation de la banque,
 - la réalisation concrète des engagements pris dans le cadre des 12 engagements de la politique RSE du Groupe, notamment par l'obtention du Grand Prix 2016 du Trophée « Top 10 des Recruteurs de la Diversité » dans la catégorie Grandes Entreprises,
 - l'augmentation du financement des énergies renouvelables,
 - la contribution du Groupe dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) : stabilité de nos crédits aux entreprises qui contribuent strictement à l'atteinte des ODD sur 2016/2018 et création d'indices et de fonds en vue de contribuer à la réalisation des ODD ;
- et pour M. Philippe Bordenave en cohérence avec les appréciations retenues pour M. Jean-Laurent Bonnafé :
 - la réalisation du Plan stratégique 2014-2016 notamment dans ses dimensions financières, de maîtrise de coûts et de déploiement de l'innovation technologique,
 - la réalisation concrète des engagements de la politique RSE du Groupe,
 - et son engagement personnel dans les revues réalisées par les équipes du MSU (Mécanisme de Surveillance Unique, BCE) notamment dans les stress test EBA et GSIB.

Modalités et conditions de paiement

- a. Les modalités de paiement des rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux exécutifs du Groupe BNP Paribas au titre de l'exercice 2016, conformes aux dispositions du Code monétaire et financier et aux orientations de l'Autorité Bancaire Européenne sur les politiques de rémunération du 21 décembre 2015, sont les suivantes :
 - 60 % de la rémunération variable est différée pendant cinq ans, à raison d'un cinquième par an ;
 - la partie non différée de la rémunération variable est payée pour moitié en mars 2017, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2016 pour des entités autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en mars 2018, indexée sur la performance du titre BNP Paribas ;
 - la partie différée de la rémunération variable sera payée par cinquième à compter de 2018. Chaque paiement sera versé pour moitié en mars de chaque année ; et pour moitié en mars de l'année suivante, indexé sur la performance du titre BNP Paribas. Le dernier paiement au titre de l'exercice 2016 sera donc effectué en mars 2023.
- b. En outre, le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe, au titre de l'année précédant le paiement, soit supérieur à 5%.

Le Conseil d'administration a constaté que cette condition de performance a été atteinte sur l'exercice 2016 et qu'en conséquence les rémunérations différées payables en 2017 au titre des plans antérieurs seront effectivement versées.

3. Plan de rémunération long terme (PRLT) conditionnel sur cinq ans

Montants de PRLT attribués au titre de 2016

Le Conseil d'administration, sur la proposition du Comité des rémunérations, a fixé les montants de PRLT attribués au titre de 2016. Dans la mesure où le plafond de la rémunération variable

totale est respecté, le montant attribué au titre du PRLT 2016 est égal au montant de la rémunération variable annuelle cible au titre de l'exercice 2016.

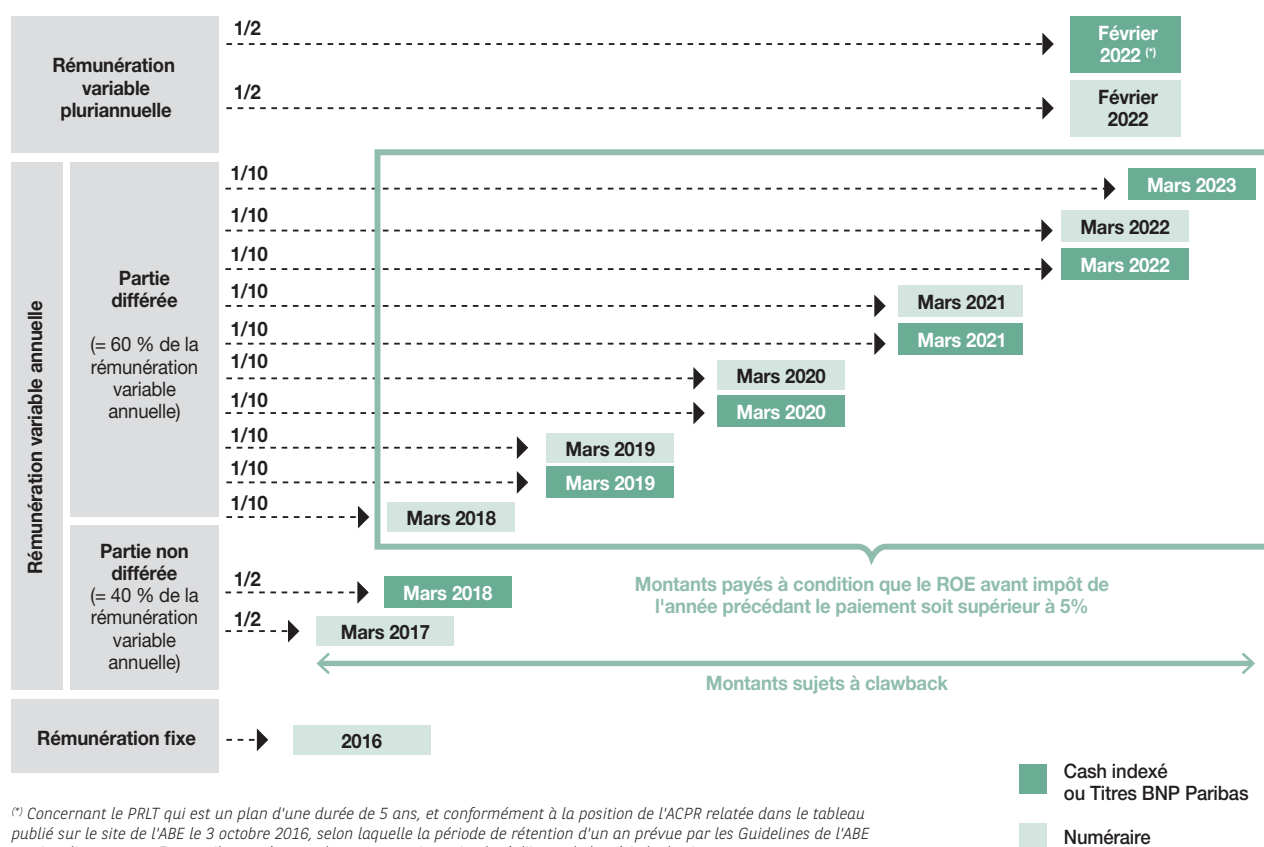
Les montants attribués mesurés en juste valeur sont les suivants :

PRLT attribué le 6 février 2017 (en euros)	Montant attribué	Valorisation du montant attribué en juste valeur ^(*)
Jean-Laurent BONNAFÉ	1 562 000	775 767
Philippe BORDENAVE	1 000 000	496 650

(*) Juste valeur conforme aux normes IFRS de 49,67 % du montant attribué, dont le calcul est effectué par un expert indépendant.

4. Synthèse des rémunérations des mandataires sociaux exécutifs en exercice au 31/12/2016

Répartition dans le temps du versement des rémunérations au titre de 2016



Rémunération totale attribuée au titre de 2015 et de 2016

En euros	Jean-Laurent Bonnafé		Philippe Bordenave	
	2015	2016	2015	2016
Montant de la rémunération fixe	1 250 000	1 562 000	800 000	1 000 000
Montant de la rémunération variable annuelle attribuée	1 950 000	1 651 000	1 250 000	1 057 000
Sous total	3 200 000	3 213 000	2 050 000	2 057 000
Montant du PRLT (juste valeur)(*)	339 885	775 767	217 875	496 650
TOTAL	3 539 885	3 988 767	2 267 875	2 553 650
Ratio Variable/Fixe(**)	1,8	1,6	1,8	1,6

(*) Ce montant est une valeur estimée au moment de l'attribution. Le montant définitif sera connu au moment du paiement.

(**) Le ratio est calculé ici en juste valeur pour les besoins de la comparaison avec le ratio de l'exercice précédent. Toutefois, depuis la publication des Orientations de l'ABE, le ratio entre rémunération variable et rémunération fixe doit être calculé à compter de l'exercice 2016 sur la base de la valeur nominale et non plus de la juste valeur. Le ratio en valeur nominale, après application du taux d'actualisation, s'élève à 1,84 pour le Directeur Général et le Directeur Général délégué au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil d'administration du 6 février 2017 a décidé de reconduire la politique de rémunération établie en 2016 pour l'exercice 2017 (cf. supra A) sans modification de la rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux. Il a également validé l'attribution des montants variables annuels et celle relative au PRLT des mandataires sociaux exécutifs au titre de l'exercice 2016 (cf. supra B). L'attribution des rémunérations variables en 2018 au titre de 2017 obéira aux mêmes règles que celles appliquées en 2017 au titre de 2016.

Tableau récapitulatif des rémunérations attribuées en 2015 et en 2016 à chaque dirigeant mandataire social

En euros		2015	2016
		Montants attribués	Montants attribués
Jean LEMIERRE Président du Conseil d'administration	Rémunération fixe	950 000	950 000
	Rémunération variable annuelle	Néant	Néant
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	Néant	Néant
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Sous-total	950 000	950 000
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence	47 371	58 406
	Avantages en nature ⁽²⁾	3 623	3 632
	TOTAL	1 000 994	1 012 038
Jean-Laurent BONNAFÉ Directeur Général	Rémunération fixe	1 250 000	1 562 000
	Rémunération variable annuelle	1 950 000	1 651 000
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	339 885	775 767
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Sous-total	3 539 885	3 988 767
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence	47 371	58 406
	Avantages en nature ⁽²⁾	4 568	4 626
	TOTAL	3 591 824	4 051 799
Philippe BORDENAVE Directeur Général délégué	Rémunération fixe	800 000	1 000 000
	Rémunération variable annuelle	1 250 000	1 057 000
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	217 875	496 650
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Sous-total	2 267 875	2 553 650
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence	Néant	Néant
	Avantages en nature ⁽²⁾	6 631	5 308
	TOTAL	2 274 506	2 558 958

(1) Valorisation du montant attribué sous certaines conditions de performance.

(2) Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et le Directeur Général délégué disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Le Directeur Général et le Directeur Général délégué bénéficient d'une assurance-vie professionnelle COMEX dont la contribution de l'entreprise est assimilée à un avantage en nature.

Tableau récapitulatif des rémunérations versées en 2015 et en 2016 en qualité de dirigeant mandataire social

En euros		2015	2016
		Montants versés	Montants versés
Jean LEMIERRE Président du Conseil d'administration	Rémunération fixe	950 000	950 000
	Rémunération variable annuelle	Néant	Néant
	Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence	47 371	58 406
	Avantages en nature ⁽¹⁾	3 623	3 632
	TOTAL	1 000 994	1 012 038
Jean-Laurent BONNAFÉ Directeur Général	Rémunération fixe	1 250 000	1 562 000
	Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	507 834	1 653 190
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2015</i>	<i>Néant</i>	<i>803 649</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2014</i>	<i>507 834</i>	<i>226 711</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2013</i>	<i>0⁽²⁾</i>	<i>281 302</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2012</i>	<i>0⁽²⁾</i>	<i>341 528</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2011</i>	<i>0⁽²⁾</i>	<i>Néant</i>
	Rémunération variable pluriannuelle	Néant	0 ⁽³⁾
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence	47 371	58 406
	Avantages en nature ⁽¹⁾	4 568	4 626
TOTAL	1 809 773	3 278 222	
Philippe BORDENAVE Directeur Général délégué	Rémunération fixe	800 000	1 000 000
	Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	322 121	931 859
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2015</i>	<i>Néant</i>	<i>515 178</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2014</i>	<i>322 121</i>	<i>97 594</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2013</i>	<i>0⁽²⁾</i>	<i>144 196</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2012</i>	<i>0⁽²⁾</i>	<i>174 891</i>
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2011</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
	Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence	Néant	Néant
	Avantages en nature ⁽¹⁾	6 631	5 308
TOTAL	1 128 752	1 937 167	

- (1) Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et le Directeur Général délégué disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Le Directeur Général et le Directeur Général délégué bénéficient d'une assurance-vie professionnelle COMEX dont la contribution de l'entreprise est assimilée à un avantage en nature.
- (2) Les rémunérations payables en 2015 au titre de 2011, 2012 et 2013 étaient soumises à la condition ROE avant impôt 2014 > 5 % ; cette condition n'ayant pas été satisfaite, les versements correspondants ont été annulés. Le montant versé en 2015 au titre de 2014 concerne la partie non différée de la rémunération variable annuelle attribuée et n'est pas soumis à condition de performance.
- (3) Les conditions de performance relatives au plan attribué en 2011 n'ont pas été réalisées.
Le taux de charges et contributions sociales moyen sur ces rémunérations en 2016 est de 46 % (35 % en 2015).

SEIZIÈME RÉSOLUTION

La seizième résolution, spécifique à l'industrie bancaire prévoit une consultation de l'Assemblée sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2016 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel.

Cette consultation est effectuée en application de l'article L.511-73 du Code monétaire et financier. Sont concernés les dirigeants effectifs, c'est-à-dire chez BNP Paribas les dirigeants mandataires sociaux, ainsi que certaines catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe (*Material Risk Taker* – MRT).

Le Groupe applique, conformément à la réglementation en vigueur, une politique et un encadrement strict des rémunérations visant à limiter la prise de risque et à aligner les rémunérations sur les objectifs à long terme du Groupe, particulièrement en matière de maîtrise des risques.

Dans ce contexte, le Groupe veille à différer les versements des rémunérations variables attribuées aux collaborateurs identifiés comme MRT. Il veille également à soumettre ces rémunérations à l'atteinte de conditions, à en indexer une partie à la performance de l'action BNP Paribas ou instruments assimilés et à les plafonner de manière à respecter le ratio entre la composante variable et la composante fixe de la rémunération⁽¹⁾. Par ailleurs, la politique de rémunération du Groupe prévoit l'identification des collaborateurs MRT en fonction des critères définis dans le Règlement délégué de la Commission Européenne du 4 mars 2014 (critères qualitatifs et critères quantitatifs liés aux niveaux de rémunération) et de critères internes.

Au titre de l'exercice 2016, la méthodologie utilisée pour l'identification des collaborateurs MRT au sein du Groupe est comparable à celle appliquée au titre de l'exercice 2015.

Comme en 2015, sont inclus dans le périmètre des MRT Groupe, l'ensemble des collaborateurs identifiés exclusivement en raison de leur niveau de rémunération, du fait de leur expertise, sans qu'il soit avéré que leur activité professionnelle ait une incidence sur le profil de risque du Groupe.

L'augmentation du nombre de collaborateurs identifiés au titre de l'exercice 2016 comme MRT Groupe par rapport à l'exercice 2015 résulte essentiellement de l'effet change qui s'applique à la

rémunération utilisée comme référence pour l'identification des collaborateurs au titre des critères de rémunération (parité euro/ devise locale du pays d'exercice des MRT).

Au titre de 2015, 41,8 % des 1 183 collaborateurs identifiés comme MRT Groupe bénéficiaient d'une rémunération variable supérieure au montant de leur rémunération fixe. En 2016, la proportion de MRT Groupe ayant bénéficié d'une rémunération variable supérieure au montant de leur rémunération fixe et concernés par le relèvement du ratio est de 42%.

La politique de rémunération et les montants attribués aux dirigeants mandataires sociaux au titre de leur performance 2016 sont précisés dans le chapitre 2 du Document de référence et le rapport financier annuel (2016). Par ailleurs, la politique et les montants de rémunération attribués aux collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe au titre de l'exercice 2016 sont détaillés dans un rapport mis en ligne sur le site institutionnel de BNP Paribas <http://invest.bnpparibas.com>.

Les rémunérations effectivement versées en 2016, objets de la présente résolution, sont par nature différentes des rémunérations attribuées au titre de 2016 (telles que détaillées dans le rapport sur les rémunérations des MRT mis en ligne sur le site institutionnel de BNP Paribas). Elles sont relatives aux paiements partiels de rémunérations variables attribuées entre 2013 (au titre de l'exercice 2012) et 2016 (au titre de l'exercice 2015) pour leurs parties versables en 2016 conformément aux dispositions applicables. Elles incluent également les paiements de rémunérations fixes au cours de l'année 2016 avec prise en compte des éventuelles revalorisations salariales intervenues en cours d'année. En application des règles de différé de paiement, les rémunérations variables attribuées au cours des exercices précédents peuvent être impactées par la non-atteinte des conditions de performance ainsi que l'évolution du cours de l'action BNP Paribas entre la date d'attribution et la date de paiement.

En 2015, l'enveloppe globale des rémunérations versées aux 1 183 collaborateurs identifiés comme MRT s'élevait à 844 millions d'euros. L'enveloppe globale des rémunérations versées en 2016 aux 1 445 collaborateurs identifiés comme MRT pour le Groupe au titre de l'exercice 2016 s'élève à 903 millions d'euros, soit un montant moyen versé de 625 000 euros en 2016, à comparer à 713 000 euros en 2015, soit une baisse de 12,3%.

(1) Tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mai 2015 pour une durée de trois ans.

LE CONSEIL PROPOSE, EN SECOND LIEU, L'ADOPTION DE DEUX RÉSOLUTIONS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Il est ici demandé à l'Assemblée d'autoriser le Conseil, pour une durée de 18 mois, à annuler, par voie de réduction du capital social, tout ou partie de ses actions, détenues par votre société ou acquises dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire, dans la limite de 10 % du capital existant à la date de l'opération, par période de 24 mois. Cette autorisation rendrait caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation précédente de même nature.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Cette proposition usuelle concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publications et des formalités légales de la présente Assemblée.

CONSULTATION DES ACTIONNAIRES SUR LA RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EN APPLICATION DU CODE AFEP-MEDEF

Les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à chaque dirigeant mandataire social soumis au vote consultatif des actionnaires sont les suivants :

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Jean LEMIERRE soumis à l'avis des actionnaires (montants en euros)

Jean LEMIERRE – Président du Conseil d'administration		
	2016	Commentaires
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	950 000	La rémunération de M. Jean LEMIERRE est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué depuis décembre 2014.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie pas d'une rémunération variable annuelle. L'absence de rémunération variable traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie pas d'une rémunération variable pluriannuelle. L'absence de rémunération variable traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.
Jetons de présence	58 406	M. Jean LEMIERRE ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de son mandat d'administrateur de BNP Paribas SA.
Rémunération exceptionnelle	Néant	M. Jean LEMIERRE n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Jean LEMIERRE au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Jean LEMIERRE au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	525	M. Jean LEMIERRE bénéficie du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Jean LEMIERRE a été, en 2015, de 418 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	1 537	M. Jean LEMIERRE bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA. Ce montant correspond aux sommes perçues.
Avantages de toute nature	3 632	M. Jean LEMIERRE bénéficie d'un véhicule de fonction et d'un téléphone portable.
TOTAL	1 014 100	

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Jean-Laurent BONNAFÉ soumis à l'avis des actionnaires
(montants en euros)

Jean-Laurent BONNAFÉ – Directeur Général		
	2016	Commentaires
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	1 562 000	La rémunération de M. Jean-Laurent BONNAFÉ est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe a été augmentée conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 25 février 2016 (cf. B.II 1. p. 21).
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	1 651 000	<p>La rémunération variable de M. Jean-Laurent BONNAFÉ évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et de sa performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 100 % de la rémunération fixe de l'exercice. Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe ; ils sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible) ; ■ pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible). <p>Après prise en compte des critères quantitatifs et qualitatifs, et de l'évolution des résultats du Groupe, le Conseil d'administration a fixé à 1 651 000 euros, soit 106 % de la rémunération variable annuelle cible ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la partie non différée de la rémunération variable sera payée pour moitié en mars 2017, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2016 pour des entités du Groupe autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en mars 2018, indexée à la performance du titre BNP Paribas ; ■ la partie différée de la rémunération variable sera payée par cinquième à compter de 2018 ; chaque paiement sera versé pour moitié en mars de chaque année, et pour moitié en mars de l'année suivante indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	775 767	<p>La juste valeur du PRLT attribué le 6 février 2017 et rattaché à l'exercice 2016 s'établit à 775 767 euros pour M. Jean-Laurent BONNAFÉ.</p> <p>La durée du PRLT est fixée à 5 ans. Les 2 conditions propres au PRLT, l'une reconnaissant la progression intrinsèque de l'action BNP Paribas et l'autre, sa surperformance potentielle par rapport à ses pairs, représentent deux fractions égales permettant d'en mesurer les effets distincts.</p> <p>Aucun paiement au titre du PRLT ne peut excéder 137,5 % de sa valeur d'attribution.</p>
Jetons de présence	58 406	M. Jean-Laurent BONNAFÉ ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de son mandat d'administrateur de BNP Paribas SA.
Rémunération exceptionnelle	Néant	M. Jean-Laurent BONNAFÉ n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Jean-Laurent BONNAFÉ au cours de l'exercice.

	2016	Commentaires
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Jean-Laurent BONNAFÉ au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction(*)	Néant	
Indemnité de non-concurrence	Néant	Au titre de la convention de non-concurrence conclue en date du 25 février 2016, et sous réserve des conditions détaillées ci-dessous, il a été convenu que M. Jean-Laurent Bonnafé percevrait une indemnité d'un montant égal à 1,2 fois la somme de sa rémunération fixe et de sa rémunération variable (hors rémunération variable pluriannuelle) perçue au cours de l'année précédant son départ. Le règlement de l'indemnité interviendra mensuellement par douzième. Au titre de cette convention, dans l'hypothèse où il cesserait d'assurer quelque fonction ou activité que ce soit au sein de BNP Paribas, M. Jean-Laurent Bonnafé s'engage à n'exercer aucune activité durant douze mois, directement ou indirectement, au bénéfice d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'investissement ou d'une entreprise d'assurance dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé en France ou hors de France non plus qu'en France au bénéfice d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'investissement ou d'une entreprise d'assurance dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	M. Jean-Laurent BONNAFÉ ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	525	M. Jean-Laurent BONNAFÉ bénéficie du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Jean-Laurent BONNAFÉ a été, en 2016, de 525 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	1 537	M. Jean-Laurent BONNAFÉ bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.
Avantages de toute nature	4 626	M. Jean-Laurent BONNAFÉ dispose d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Ce montant inclut également la cotisation patronale versée au titre du contrat Vie professionnelle du COMEX.
TOTAL	4 053 861	

(*) En date du 25 février 2016, il a été mis fin à la convention de cessation des fonctions de M. Jean-Laurent Bonnafé.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Philippe BORDENAVE soumis à l'avis des actionnaires
(montants en euros)

Philippe BORDENAVE – Directeur Général délégué		
	2016	Commentaires
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	1 000 000	La rémunération de M. Philippe BORDENAVE est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. La rémunération fixe annuelle de M. Philippe BORDENAVE a été portée à 1 000 000 euros à compter du 1 ^{er} janvier 2016 (cf. B.II 1. p. 21).
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	1 057 000	La rémunération variable de M. Philippe BORDENAVE évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et de leur performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 100 % de la rémunération fixe de l'exercice. Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe ; ils sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ■ rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible) ; ■ pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible). Après prise en compte des critères quantitatifs et qualitatifs, et de l'évolution des résultats du Groupe, le Conseil d'administration a fixé à 1 057 000 euros, soit 106 % de la rémunération variable annuelle cible ; <ul style="list-style-type: none"> ■ la partie non différée de la rémunération variable sera payée pour moitié en mars 2017, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2017 pour des entités du Groupe autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en mars 2018, indexée à la performance du titre BNP Paribas ; ■ la partie différée de la rémunération variable sera payée par cinquième à compter de 2018 ; chaque paiement sera versé pour moitié en mars de chaque année, et pour moitié en mars de l'année suivante indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	496 650	La juste valeur du PRLT attribué le 6 février 2017 et rattaché à l'exercice 2016 s'établit à 496 650 euros pour M. Philippe BORDENAVE. La durée du PRLT est fixée à 5 ans. Les 2 conditions propres au PRLT, l'une reconnaissant la progression intrinsèque de l'action BNP Paribas et l'autre, sa surperformance potentielle par rapport à ses pairs, représentent deux fractions égales permettant d'en mesurer les effets distincts. Aucun paiement au titre du PRLT ne peut excéder 137,5 % de sa valeur d'attribution.
Jetons de présence	Néant	M. Philippe BORDENAVE ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe.
Rémunération exceptionnelle	Néant	M. Philippe BORDENAVE n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Philippe BORDENAVE au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Philippe BORDENAVE au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	M. Philippe BORDENAVE ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	M. Philippe BORDENAVE ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	525	Les mandataires sociaux bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Philippe BORDENAVE a été, en 2016, de 525 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	1 537	M. Philippe BORDENAVE bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.
Avantages de toute nature	5 308	M. Philippe BORDENAVE dispose d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Ce montant inclut également la cotisation patronale versée au titre du contrat Vie professionnelle du COMEX.
TOTAL	2 561 020	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CANDIDATS

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jean LEMIERRE

FONCTION PRINCIPALE :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BNP PARIBAS

Né le 6 juin 1950

Date du 1^{er} mandat : 1^{er} décembre 2014

Cooptation par le CA du 1^{er} décembre 2014. Ratification de la cooptation proposée à l'Assemblée Générale du 13 mai 2015

Fin du mandat : Assemblée Générale 2017

Nationalité : Française

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2016 : 25 398⁽¹⁾

PRÉSIDENT :

Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII)

ADMINISTRATEUR :

TEB Holding AS (Turquie)

Total SA⁽²⁾

MEMBRE :

Institute of International Finance (IIF)

International Advisory Council de China Development Bank (CDB)

International Advisory Council de China Investment Corporation (CIC)

International Advisory Panel (IAP) de la Monetary Authority of Singapore (MAS)

International Advisory Board d'Orange

ÉTUDES ET CARRIÈRE

M. Jean Lemerre est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, licencié en droit. Il est ancien élève de l'École Nationale d'Administration.

M. Jean Lemerre rejoint l'Inspection Générale des Finances en juin 1976. Il exerce de 1980 à 1987 diverses fonctions dans l'Administration fiscale et est nommé chef du service de la Législation fiscale en mars 1987. Deux ans plus tard, il est nommé Directeur Général des Impôts, fonction qu'il exercera pendant près de six années. Au mois de mai 1995, il est nommé Directeur du Cabinet du Ministre de l'Économie et des Finances. M. Jean Lemerre est nommé Directeur du Trésor au mois d'octobre de la même année : il est membre du Comité monétaire européen de 1995 à 1998, puis Président du Comité économique et financier de l'Union européenne et du Club de Paris de 1999 à 2000. En juillet 2000, il est élu Président de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, poste qu'il occupe jusqu'en 2008. Il est Conseiller du Président de BNP Paribas du 1^{er} septembre 2008 au 1^{er} décembre 2014, date à laquelle il est nommé Président du Conseil d'administration de BNP Paribas.

MOTIFS DE LA PROPOSITION DE NOMINATION EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

Le Conseil d'administration a estimé que la compétence internationale de M. Jean Lemerre, son exceptionnelle maîtrise des mécanismes financiers de l'Union européenne, sa grande connaissance des activités et de l'environnement du Groupe et les qualités démontrées dans l'exercice de sa fonction de Président du Conseil d'administration, justifiaient pleinement le renouvellement de son mandat.

(1) Dont 1 072 actions BNP Paribas détenues au titre du Plan d'Épargne Entreprise.

(2) Société cotée.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Monique COHEN

FONCTION PRINCIPALE :

ASSOCIÉE D'APAX PARTNERS MIDMARKET SAS

Née le 28 janvier 1956

Dates de début et de fin de mandat : 12 février 2014 - AG 2017

Date du 1^{er} mandat :
12 février 2014

Nationalité : Française

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2016 : 9620

PRÉSIDENTE :

Proxima Investissement SA
(Luxembourg) : mandat exercé au titre
de la fonction principale

VICE-PRÉSIDENTE :

Hermès⁽¹⁾

MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :

JC Decaux⁽¹⁾

ADMINISTRATRICE :

Safran⁽¹⁾

PARTICIPATION AUX COMITÉS SPÉCIALISÉS :

BNP Paribas, membre du Comité
des comptes et du Comité des
rémunérations

JC Decaux, membre du Comité d'audit

Safran, membre du Comité d'audit
et des risques

MEMBRE :

Apax Partners MidMarket SAS (mandat
exercé au titre de la fonction principale)

Comité spécial (consultatif) de Global
Project SAS

ÉTUDES ET CARRIÈRE

Ancienne élève de l'École Polytechnique et titulaire d'une maîtrise de Mathématiques et de Droit des affaires, M^{me} Monique Cohen débute sa carrière en 1980 à la Banque de Paris et des Pays-Bas. Successivement à la Gestion Financière du Groupe, Secrétaire Générale de la société de Bourse Courcoux-Bouvet, elle prend la Direction de la syndication Actions pour les émetteurs français avant de devenir banquier conseil en charge de grands clients. En 1999, elle est nommée responsable du métier Actions de Paribas. En 2000, elle rejoint le groupe Apax Partners en tant qu'associée. M^{me} Monique Cohen est plus particulièrement en charge des investissements dans le secteur des services aux entreprises et services financiers. Elle a été membre du collège de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) de mai 2011 à octobre 2014.

MOTIFS DE LA PROPOSITION DE NOMINATION EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

Le Conseil d'administration estime que la très grande expérience de M^{me} Monique Cohen dans l'industrie bancaire, sa connaissance approfondie des marchés financiers et des secteurs de haute technologie la recommandent pour continuer à exercer les fonctions d'administratrice au sein du Conseil d'administration de la Banque.

(1) Société cotée.



Daniela SCHWARZER

FONCTION PRINCIPALE :

DIRECTRICE DU THINK TANK DGAP (GERMAN COUNCIL ON FOREIGN RELATIONS), ALLEMAGNE

Née le 19 juillet 1973

Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2014 - AG 2017

Date du 1^{er} mandat :

14 mai 2014

Nationalité : Allemande

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2016 : 1 000

PARTICIPATION AUX COMITÉS SPÉCIALISÉS :

BNP Paribas, membre du Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Association Notre Europe - Institut Jacques Delors
Fondation « United Europe » (Allemagne)

ÉTUDES ET CARRIÈRE

Titulaire d'un doctorat en Économie Politique de l'Université Libre de Berlin, d'une maîtrise de Science Politique et de linguistique de l'Université de Tübingen, M^{me} Daniela Schwarzer a consacré une grande partie de ses travaux universitaires et de ses activités professionnelles à la promotion de l'idée européenne notamment dans le domaine des Affaires Économiques et Monétaires. Elle est une spécialiste reconnue des relations franco-allemandes. Elle a été directrice du département Intégration européenne à l'Institut allemand pour les Affaires internationales et de sécurité (SWP) jusqu'en janvier 2014, puis membre du Comité Exécutif (Senior Director of Research), Directrice du programme européen et du bureau de Berlin du German Marshall Fund, think tank transatlantique (Berlin) jusqu'en octobre 2016. En février 2014, elle fut nommée Professeur Senior de recherche à l'Université Johns Hopkins (Washington DC et Bologne). De 2011 à 2012, elle est Conseiller scientifique pour les affaires économiques de l'Union européenne au Centre d'Analyse Stratégique du Premier Ministre (Paris). De 1999 à 2004, M^{me} Daniela Schwarzer travaille pour le FT Deutschland, en tant qu'éditorialiste et correspondante en France, après avoir été chargée de mission puis directrice du département d'informations pour l'Association pour l'Union monétaire européenne (AUME) à Paris, entre 1996 et 1999. En 2007 et en 2008, elle est membre du groupe de travail « Europe » de la Commission du Livre Blanc sur la politique étrangère et européenne du Ministère français des Affaires étrangères et conseillère au Centre d'Analyse et Prospectives du Quai d'Orsay.

MOTIFS DE LA PROPOSITION DE NOMINATION EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

Le Conseil d'administration estime que le parcours professionnel, l'expérience internationale et les compétences techniques dans les domaines économiques et monétaires de M^{me} Daniela Schwarzer la recommandent pour continuer à exercer les fonctions d'administratrice au sein du Conseil d'administration de BNP Paribas.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Fields WICKER-MIURIN

FONCTION PRINCIPALE :

CO-FONDATRICE ET ASSOCIÉE DE LEADERS' QUEST (GRANDE-BRETAGNE)

Née le 30 juillet 1958

Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2014 - AG 2017

Date du 1^{er} mandat :

11 mai 2011

Nationalités : Britannique, Américaine

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2016 : 1 000

ADMINISTRATRICE :

Control Risks Group

SCOR SE⁽¹⁾

MEMBRE :

UK Department of Culture, Media and Sports

PARTICIPATION AUX COMITÉS SPÉCIALISÉS :

BNP Paribas, Membre du Comité des comptes

Control Risks Group, membre du Comité d'audit et du Comité des nominations et des rémunérations

SCOR SE, membre du Comité stratégique, du Comité des risques, du Comité des nominations et des rémunérations et du Comité d'audit

UK Department of Culture, Media and Sports, Présidente du Comité d'Audit et des Risques

ÉTUDES ET CARRIÈRE

M^{me} Fields Wicker-Miurin a réalisé ses études en France, à l'Institut d'Études Politiques de Paris, puis aux Etats-Unis et en Italie. Elle est diplômée de l'Université de Virginia et de la Johns Hopkins University (Etats-Unis).

M^{me} Fields Wicker-Miurin commence sa carrière dans la banque à la Philadelphia National Bank dont elle ouvre le bureau du Luxembourg puis étend les activités au Benelux, à l'Italie, à la Grèce et à la Turquie. Elle rejoint ensuite le groupe Strategic Planning Associates (Mercer Management Consulting) avant de devenir, en 1994, Directeur Financier et responsable de la stratégie du London Stock Exchange.

En 2002, elle est l'un des fondateurs de la société Leaders' Quest dont l'activité est d'organiser des programmes d'échange d'expériences qui permettent à des dirigeants internationaux de tous secteurs de rencontrer des acteurs du monde des affaires et de la société civile des grands pays émergents.

M^{me} Fields Wicker-Miurin a été membre du Nasdaq Technology Advisory Council et d'un panel d'experts sur l'harmonisation des marchés financiers auprès du Parlement européen.

MOTIFS DE LA PROPOSITION DE NOMINATION EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

Le Conseil d'administration estime que la personnalité, l'expérience internationale et la contribution de M^{me} Fields Wicker-Miurin au Comité des comptes la recommandent pour continuer à exercer les fonctions d'administratrice au sein du Conseil d'administration de BNP Paribas.

(1) Société cotée.



Jacques ASCHENBROICH

FONCTION PRINCIPALE :

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE VALEO

Né le 3 juin 1954

Nationalité : Française

ADMINISTRATEUR :

Valeo⁽¹⁾

Véolia⁽¹⁾

MEMBRE :

Président du Conseil d'administration de l'École Nationale supérieure des Mines ParisTech

PARTICIPATION À DES COMITÉS SPÉCIALISÉS :

Véolia, membre du Comité d'audit et Président du Comité de recherche innovation et développement durable
Président de Valeo finance, Valeo S.p.a (Italie), Valeo (UK) Limited (Royaume Uni) : mandats exercés au titre de la fonction principale

ÉTUDES ET CARRIÈRE

M. Jacques Aschenbroich est ingénieur du Corps des Mines.

Il a exercé plusieurs fonctions dans l'administration liées notamment au développement économique et industriel régional, à la valorisation de la recherche et à l'aménagement du territoire. En 1987 et 1988, il a été conseiller technique au cabinet du Premier Ministre.

Il a mené de 1988 à 2008 une carrière industrielle au sein du groupe Saint-Gobain. Après avoir dirigé les filiales au Brésil et en Allemagne, il a pris la Direction de la Branche Vitrage et la présidence de Saint-Gobain Vitrage en 1996. Directeur Général Adjoint de la Compagnie de Saint-Gobain d'octobre 2001 à décembre 2008, il a en particulier dirigé les pôles Vitrage et Matériaux haute performance à partir de janvier 2007, et dirigé les opérations du groupe aux États-Unis en tant que Directeur de Saint-Gobain Corporation et Délégué Général pour les États-Unis et le Canada en septembre 2007.

En 2009, M. Jacques Aschenbroich devient administrateur et Directeur Général de l'équipementier automobile Valeo. Il a déployé avec succès une stratégie fondée d'une part sur les technologies innovantes, liées à la réduction des émissions de CO2 et à la conduite intuitive et d'autre part sur le développement dans les pays à fort potentiel de croissance (notamment en Asie et dans les pays émergents). Il a également organisé le Groupe autour de quatre grands pôles : système de confort et aide à la conduite, systèmes de propulsion, systèmes thermiques et systèmes de visibilité.

MOTIFS DE LA PROPOSITION DE NOMINATION EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

Le Conseil d'administration estime que le parcours professionnel, l'expérience réussie de M. Jacques Aschenbroich en matière d'innovation et de mise en place rapide de nouveaux processus de production dans de grandes entreprises industrielles seront d'une grande utilité pour BNP Paribas et le qualifient pleinement pour rejoindre son Conseil d'administration.

(1) Société cotée.

LE GROUPE BNP PARIBAS EN 2016

EXPOSÉ SOMMAIRE

HAUSSE DU RÉSULTAT ET SOLIDE GÉNÉRATION DE CAPITAL

BNP Paribas réalise cette année une bonne performance d'ensemble, démontrant la force de son business model intégré et diversifié.

Le produit net bancaire s'élève à 43 411 millions d'euros, en hausse de 1,1 % par rapport à 2015 malgré un environnement de taux bas et un contexte de marché peu porteur cette année. Il intègre cette année l'impact exceptionnel de la plus-value de cession des titres Visa Europe pour + 597 millions d'euros ainsi que la réévaluation de dette propre (« OCA ») et du risque de crédit propre inclus dans les dérivés (« DVA ») pour - 59 millions d'euros (+ 314 millions d'euros en 2015).

Le produit net bancaire progresse de 0,2 % dans les pôles opérationnels et de 0,9 % à périmètre et change constants compte tenu d'un effet de change défavorable. Il baisse de 0,5 % dans Domestic Markets⁽¹⁾ (- 1,2 % à périmètre et change constants) du fait de l'environnement de taux bas, augmente de 1,2 % dans International Financial Services (+ 2,7 % à périmètre et change constants) et baisse de 0,3 % dans CIB mais augmente de 1,2 % à périmètre et change constants malgré un environnement de marché particulièrement difficile au premier trimestre 2016.

Les frais de gestion, à 29 378 millions d'euros, sont bien maîtrisés (+ 0,4 % par rapport à 2015). Ils incluent des éléments exceptionnels pour un total de 749 millions d'euros (862 millions d'euros en 2015) : des coûts de restructuration des acquisitions⁽²⁾ pour 159 millions d'euros (171 millions d'euros en 2015), les coûts de transformation de CIB pour 395 millions d'euros (0 en 2015), des coûts de restructuration des métiers⁽³⁾ pour 144 millions d'euros (0 en 2015) et la contribution obligatoire au plan de sauvetage de quatre banques italiennes pour 52 millions d'euros (69 millions d'euros en 2015). Ils n'intègrent plus de coûts au titre du plan « Simple & Efficient » (622 millions d'euros en 2015) : conformément à l'objectif, les derniers coûts au titre de ce plan ont été enregistrés au quatrième trimestre 2015.

Les frais de gestion des pôles opérationnels augmentent de 1,0 % : + 2,3 % pour Domestic Markets⁽⁴⁾, + 2,3 % pour International Financial Services et - 1,8 % pour CIB. A périmètre et change constants, ils augmentent de 0,5 %⁽⁴⁾ pour Domestic Markets, de 3,6 %⁽⁴⁾ pour International Financial Services et de 0,1 % pour CIB. Ils intègrent l'impact des nouvelles réglementations et du renforcement de la conformité mais bénéficient du succès du plan d'économies « Simple & Efficient », qui permet de compenser la hausse naturelle des coûts, ainsi que des premiers effets du plan d'économies de CIB.

Le résultat brut d'exploitation du Groupe augmente ainsi de 2,6 %, à 14 033 millions d'euros.

Le coût du risque est en baisse sensible de 14,1 % du fait notamment de la bonne maîtrise du risque à l'origination, de l'environnement de taux bas et de la poursuite de l'amélioration en Italie. Il s'établit à 3 262 millions d'euros (3 797 millions d'euros en 2015) soit 46 points de base des encours de crédit à la clientèle.

Le résultat d'exploitation du Groupe augmente de 10,1 %, à 10 771 millions d'euros (9 787 millions d'euros en 2015).

Les éléments hors exploitation s'élèvent à + 439 millions d'euros (+ 592 millions d'euros en 2015). Ils incluent une dépréciation exceptionnelle de survaleur pour - 127 millions d'euros⁽⁵⁾ (- 993 millions d'euros de dépréciations de survaleurs en 2015⁽⁶⁾). Les éléments hors exploitation incluaient par ailleurs en 2015 la plus-value réalisée à l'occasion de la cession de la participation résiduelle dans Klépierre-Corio pour + 716 millions d'euros, une plus-value de dilution due à la fusion de Klépierre et de Corio pour + 123 millions d'euros et une plus-value de cession sur une participation non stratégique pour + 94 millions d'euros.

Le résultat avant impôt s'établit ainsi à 11 210 millions d'euros contre 10 379 millions d'euros en 2015 (+ 8,0 %).

Le résultat net part du Groupe s'élève à 7 702 millions d'euros, en hausse de 15,1 % par rapport à 2015. Hors effet des éléments exceptionnels⁽⁷⁾, il s'établit à 7 802 millions d'euros (+ 6,3 %). La rentabilité des fonds propres est égale à 9,3 % (9,4 % hors exceptionnels). La rentabilité des fonds propres tangibles est de 11,1 % (11,2 % hors exceptionnels). Le bénéfice net par action s'établit à 6,0 euros.

Au 31 décembre 2016, le ratio « common equity Tier 1 » de Bâle 3 plein⁽⁸⁾ s'élève à 11,5 %, en hausse de 60 points de base par rapport au 31 décembre 2015, illustrant la solide génération de capital du Groupe. Le ratio de levier de Bâle 3 plein⁽⁹⁾ s'établit à 4,4 % (+ 40 points de base par rapport au 31 décembre 2015). Le ratio de liquidité (« Liquidity Coverage Ratio ») s'établit pour sa part à 123 % au 31 décembre 2016. Enfin, la réserve de liquidité du Groupe, instantanément mobilisable, est de 305 milliards d'euros (266 milliards d'euros au 31 décembre 2015), soit plus d'un an de marge de manœuvre par rapport aux ressources de marché.

L'actif net comptable par action s'élève à 73,9 euros, soit un taux de croissance moyen annualisé de 6,2 % depuis le 31 décembre 2008, illustrant la création de valeur continue au travers du cycle.

(1) Intégrant 100 % des Banques Privées des réseaux domestiques (hors effets PEL/CEL).

(2) LaSer, Bank BGZ, DAB Bank et GE LLD.

(3) BNL bc (50 millions d'euros), Banque De Détail en Belgique (80 millions d'euros), Gestion Institutionnelle et Privée (7 millions d'euros), Autres Activités (7 millions d'euros).

(4) Hors coûts exceptionnels.

(5) Dépréciation complète de la survaleur de BGZ.

(6) Dont dépréciation complète de la survaleur de BNL bc : - 917 millions d'euros.

(7) Effet des éléments exceptionnels après impôts : - 100 millions d'euros en 2016, - 644 millions d'euros en 2015.

(8) Ratio tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD 4 sans disposition transitoire.

(9) Ratio tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD 4 à 2019 sans disposition transitoire, calculé conformément à l'acte délégué de la Commission Européenne du 10 octobre 2014.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires de verser un dividende de 2,70 euros par action payable en numéraire, soit un taux de distribution de 45 % conforme à l'objectif du plan.

Le Groupe met en œuvre activement le plan de remédiation décidé dans le cadre de l'accord global avec les autorités des Etats-Unis et poursuit le renforcement de son système de contrôle interne et de conformité.

La bonne performance d'ensemble du Groupe cette année illustre le succès du plan de développement 2014-2016. La croissance moyenne des revenus s'établit à 4,0 % par an sur la période et

l'objectif de rentabilité des fonds propres de 10% calculé sur la base d'un ratio CET1 de 10% a été dépassé⁽¹⁾.

Le Groupe présente les grandes lignes de son plan de développement 2017-2020. Le plan capitalise sur la force du modèle intégré et diversifié et tient compte des contraintes réglementaires qui continuent de s'accroître sur la période dans le référentiel actuel de Bâle 3. Il vise à construire la banque de demain en poursuivant le développement des métiers et en mettant en œuvre un programme ambitieux de nouvelle expérience pour les clients, de transformation digitale et d'économies. L'objectif est ainsi d'atteindre une croissance moyenne du résultat net de plus de 6,5 % par an d'ici 2020, un CET1 de 12 %⁽²⁾ en 2020 et une rentabilité des fonds propres de 10% à cette date.

RETAIL BANKING & SERVICES

DOMESTIC MARKETS

Sur l'ensemble de l'année 2016, les encours de crédit de Domestic Markets sont en hausse de 2,5 % par rapport à 2015 en lien avec une bonne reprise de la demande. Les dépôts augmentent de 6,4 % avec une forte croissance dans tous les réseaux. L'activité commerciale est notamment illustrée par la croissance des actifs sous gestion de la banque privée (+ 5,4 % par rapport au 31 décembre 2015).

Le pôle renforce l'offre digitale avec le développement de nouveaux parcours clients qui proposent une nouvelle expérience bancaire, facile et à forte valeur ajoutée et le lancement de nouveaux services. Par exemple, le rapprochement de Wa! avec Fivory (Crédit Mutuel⁽³⁾) permettra de lancer en 2017, en partenariat notamment avec Carrefour, Auchan et Total, une solution commune de paiement mobile combinant paiement, programmes de fidélisation et offres de réduction. Hello bank! connaît une augmentation rapide du nombre de clients, à 2,5 millions (+ 200 000 par rapport au 31 décembre 2015), et génère déjà 9,8 % des revenus de la clientèle des particuliers⁽⁴⁾.

Enfin, le pôle continue à transformer ses réseaux en optimisant les lieux d'implantation des agences et en diversifiant les formats.

Le produit net bancaire⁽⁵⁾, à 15 715 millions d'euros, est en légère baisse (- 0,5 %) par rapport à 2015. A l'impact sur la marge d'intérêts des taux bas persistants s'est ajoutée la baisse des commissions financières du fait d'un contexte de marché défavorable cette année. BDDB et les métiers spécialisés réalisent cependant une bonne performance et font progresser leurs revenus.

Les frais de gestion⁽⁵⁾ (10 629 millions d'euros) sont en hausse de 2,3 % par rapport à l'année dernière. Hors éléments exceptionnels⁽⁶⁾, ils augmentent de 1,2 %, tirés par les métiers en croissance (Arval, Leasing Solutions). L'effet des mesures d'économies de coûts est partiellement compensé par l'impact de l'évolution des taxes et contributions bancaires.

Le résultat brut d'exploitation⁽⁵⁾ diminue ainsi de 5,9 %, à 5086 millions d'euros, par rapport à l'année dernière.

Le coût du risque est en baisse sensible (- 16,4 % par rapport à 2015), notamment du fait de la baisse significative chez BNL bc.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), le pôle enregistre une hausse de son résultat avant impôt⁽⁷⁾ de 1,4 % par rapport à 2015, à 3382 millions d'euros.

(1) 10,3 % de rentabilité des fonds propres en 2016 (hors exceptionnels) sur la base d'un ratio CET1 de 10 %.

(2) A référentiel réglementaire constant.

(3) CM11-CIC.

(4) BDDF, BNL bc, BDDB et Personal Investors hors banques privées.

(5) Intégrant 100 % de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique et au Luxembourg.

(6) Coûts de restructuration de BNL bc pour 50 millions d'euros au quatrième trimestre 2015) et de Banque De Détail en Belgique pour 80 millions d'euros (0 au quatrième trimestre 2015); contribution de BNL bc pour le sauvetage de 4 banques italiennes pour 47 millions d'euros (65 millions d'euros au quatrième trimestre 2015).

(7) Hors effets PEL/CEL (- 2 millions d'euros en 2016, - 31 millions d'euros en 2015).

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE (BDDF)

Les encours de crédit de BDDF augmentent sur l'ensemble de l'année 2016 de 0,3% par rapport à 2015 malgré l'impact des remboursements anticipés. Le deuxième semestre enregistre une bonne reprise des encours qui sont ainsi en hausse de 4,2 % au quatrième trimestre 2016 par rapport au quatrième trimestre 2015 avec une hausse des crédits aux particuliers et aux entreprises. Les dépôts progressent de 5,4 % par rapport à 2015, tirés par la forte croissance des dépôts à vue. La reprise de l'activité commerciale est aussi illustrée par la bonne performance de l'assurance-vie (hausse de 2,6 % des encours par rapport au 31 décembre 2015) et de la banque privée (progression de 5,6 % des actifs sous gestion grâce à une forte collecte nette de 2,8 milliards d'euros). Le métier met en œuvre les nouveaux parcours clients avec l'application « BuyMyHome » qui permet aux clients de réaliser eux-mêmes des simulations d'emprunt dans le cadre de leur projet immobilier.

Le produit net bancaire⁽¹⁾ s'élève à 6 401 millions d'euros, en baisse de 3,0% par rapport à 2015. Les revenus d'intérêt⁽¹⁾ sont en recul de 3,4 % compte tenu de l'impact des taux bas persistants. Les commissions⁽¹⁾ diminuent pour leur part de 2,4% (-1,4% hors impact d'un élément non récurrent) avec une baisse des commissions financières du fait d'un contexte de marché défavorable, ces dernières enregistrant cependant une bonne reprise au quatrième trimestre (+4,6% par rapport au quatrième trimestre 2015⁽²⁾).

Les frais de gestion⁽¹⁾, à 4 673 millions d'euros, sont maîtrisés et n'augmentent que de 0,7% par rapport à 2015 malgré la hausse des taxes et coûts réglementaires.

Le résultat brut d'exploitation⁽¹⁾ s'élève ainsi à 1 728 millions d'euros, en baisse de 11,7% par rapport à l'année dernière.

Le coût du risque⁽¹⁾ est toujours bas, à 342 millions d'euros (343 millions d'euros en 2015). Il s'élève à 24 points de base des encours de crédit à la clientèle.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en France au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), BDDF dégage un résultat avant impôt⁽³⁾ de 1 251 millions d'euros (-14,2% par rapport à 2015) du fait d'un environnement peu porteur cette année et de l'impact des taux bas persistants. Le métier enregistre cependant une bonne reprise de sa dynamique commerciale.

BNL BANCA COMMERCIALE (BNL BC)

Les encours de crédit de BNL bc en 2016 sont en hausse de 0,5 % par rapport à 2015 avec une reprise progressive des volumes, notamment pour la clientèle des particuliers. Les dépôts augmentent de 12,6% avec une forte hausse des dépôts à vue. BNL bc réalise une bonne performance en épargne hors-bilan : les encours d'assurance-vie progressent de 9,8 % et ceux des OPCVM de 7,2 % par rapport au 31 décembre 2015. BNL bc poursuit le développement de la banque privée avec une collecte nette de 1,2 milliard d'euros. Le métier met en œuvre de nouveaux parcours clients comme l'application

« #Digibiz » qui offre une large gamme de services en ligne à la clientèle d'entreprises.

Le produit net bancaire⁽⁴⁾ est en recul de 5,7% par rapport à 2015, à 2 972 millions d'euros. Les revenus d'intérêt⁽⁴⁾ sont en baisse de 7,1% du fait de l'environnement de taux bas persistant et de l'effet résiduel du repositionnement, finalisé en 2016, sur les meilleures clientèles d'entreprises. Les commissions⁽⁴⁾ sont en baisse de -2,9% avec une baisse des commissions financières du fait du contexte de marché défavorable.

Les frais de gestion⁽⁴⁾, à 1 885 millions d'euros, baissent de 0,9%. Hors impact d'éléments non récurrents⁽⁵⁾, ils baissent de 1,7 % grâce à l'effet des mesures de réduction des coûts.

Le résultat brut d'exploitation⁽⁴⁾ s'établit ainsi à 1 086 millions d'euros, en recul de 12,9% par rapport à l'année dernière.

Le coût du risque⁽⁴⁾, à 124 points de base des encours de crédit à la clientèle, baisse de 289 millions d'euros par rapport à 2015 avec une amélioration progressive de la qualité du portefeuille de crédit.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Italie au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), BNL bc dégage un résultat avant impôt de 90 millions d'euros, en forte amélioration par rapport à 2015 (+134 millions d'euros).

BANQUE DE DÉTAIL EN BELGIQUE

BDDB montre une dynamique commerciale soutenue en 2016. Les crédits sont en hausse de 4,7 % par rapport à 2015 avec une augmentation des crédits aux particuliers (notamment des crédits immobiliers) et aux PME. Les dépôts augmentent pour leur part de 5,8 % grâce notamment à la forte croissance des dépôts à vue. Le métier poursuit le développement du digital avec de nouvelles fonctionnalités pour Easy Banking App et Easy Banking Web qui comptent désormais respectivement 1 million et 2,4 millions d'utilisateurs. Le métier met en œuvre par ailleurs les nouveaux parcours clients avec l'application « Home on the Spot » qui propose aux clients des outils d'aide et des simulations d'emprunt dans le cadre de leur projet immobilier.

Le produit net bancaire⁽⁶⁾ est en hausse de 3,1% par rapport à 2015, à 3 661 millions d'euros : les revenus d'intérêt⁽⁶⁾ augmentent de 5,9 % en lien avec la croissance des volumes et la bonne tenue des marges mais les commissions⁽⁶⁾ diminuent de 4,8% du fait de la baisse des commissions financières en lien avec le contexte de marché défavorable.

Les frais de gestion⁽⁶⁾ augmentent de 4,9 % par rapport à 2015, à 2 582 millions d'euros. Hors éléments exceptionnels⁽⁷⁾ et évolution des taxes bancaires, ils n'augmentent que de 0,9 %, traduisant la bonne maîtrise des coûts.

Le résultat brut d'exploitation⁽⁶⁾, à 1 079 millions d'euros, est en baisse de 1,0% par rapport à l'année dernière (+7,0% hors exceptionnels et évolution des taxes bancaires).

(1) Avec 100 % de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL).

(2) Hors élément non récurrent.

(3) Hors effets PEL/CEL (-2 millions d'euros en 2016, -31 millions d'euros en 2015).

(4) Avec 100 % de la Banque Privée en Italie.

(5) Coûts de restructuration : 50 millions d'euros (20 millions d'euros au quatrième trimestre 2015) ; contribution obligatoire pour le sauvetage de 4 banques italiennes : 47 millions d'euros (65 millions d'euros au quatrième trimestre 2015).

(6) Avec 100 % de la Banque Privée en Belgique.

(7) Notamment coûts de restructuration pour 80 millions d'euros (0 en 2015) compensée pour partie par une reprise sur une provision pour charges pour 30 millions d'euros.

Le coût du risque⁽¹⁾, à 98 millions d'euros soit 10 points de base des encours de crédit à la clientèle, est très faible et n'augmente que de 13 millions d'euros par rapport à 2015.

Après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Belgique au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), BDDB dégage ainsi un résultat avant impôt de 918 millions d'euros, en baisse de 1,1% par rapport à l'année dernière mais en hausse de 8,0% hors éléments exceptionnels et évolution des taxes bancaires, ce qui traduit la bonne performance du métier.

AUTRES MÉTIERS DE DOMESTIC MARKETS (ARVAL, LEASING SOLUTIONS, PERSONAL INVESTORS ET BANQUE DE DÉTAIL ET DES ENTREPRISES AU LUXEMBOURG)

Sur l'ensemble de l'année 2016, les métiers spécialisés de Domestic Markets montrent une bonne dynamique d'ensemble. L'activité commerciale d'Arval est soutenue et le parc financé enregistre une forte progression à périmètre constant (+10,1% par rapport à 2015) portant à plus de 1 million le nombre de véhicules financés. Le métier met par ailleurs en œuvre activement l'intégration de GE Fleet Services. Les encours de financement de Leasing Solutions sont en augmentation (+4,8% à périmètre et change constants) grâce à la bonne croissance de l'activité cœur, malgré la poursuite de la réduction du portefeuille non stratégique. Chez Personal Investors, le recrutement de nouveaux clients est à un bon niveau.

Les encours de crédit de la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg augmentent de 1,5% par rapport à 2015, du fait notamment des crédits immobiliers, et les dépôts sont en hausse de 14,4% avec une bonne collecte notamment auprès des entreprises.

Le produit net bancaire⁽²⁾ est au total en hausse de 7,3% par rapport à 2015, à 2 681 millions d'euros, enregistrant l'effet de l'acquisition de GE Fleet Services en Europe. A périmètre et change constants, il augmente de 3,4% avec une hausse dans tous les métiers.

Les frais de gestion⁽²⁾ augmentent de 7,3% par rapport à 2015, à 1 488 millions d'euros. A périmètre et change constants, ils ne sont en hausse que de 1,9%, l'effet du développement de l'activité étant partiellement compensé par les premières synergies de coûts entre DAB Bank et Consors bank! en Allemagne.

Le coût du risque⁽²⁾ est en baisse de 21 millions d'euros par rapport à 2015, à 115 millions d'euros.

Ainsi, le résultat avant impôt de ces quatre métiers, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée domestique au Luxembourg au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), s'établit à 1 123 millions d'euros, en forte croissance par rapport à 2015: +13,1% (+9,2% à périmètre et change constants).

INTERNATIONAL FINANCIAL SERVICES

Les métiers d'International Financial Services montrent une bonne dynamique commerciale en 2016: l'activité de Personal Finance est soutenue, Europe Méditerranée et BancWest enregistrent une bonne croissance de leur activité et les métiers Assurance et Gestion Institutionnelle et Privée réalisent une bonne collecte. Le dynamisme commercial du pôle est aussi illustré par le développement de l'offre digitale et les innovations dans tous les métiers.

(1) Avec 100% de la Banque Privée en Belgique.

(2) Avec 100% de la Banque Privée au Luxembourg.

(3) A périmètre et change constants.

(4) Encours fin de période à périmètre historique et change constant.

Le produit net bancaire, à 15 479 millions d'euros, est en hausse de 1,2% par rapport à 2015. A périmètre et change constants, il est en hausse de +2,7%, progressant dans International Retail Banking, l'Assurance et Personal Finance et résistant bien dans Gestion Institutionnelle et Privée.

Les frais de gestion (9 544 millions d'euros) sont en hausse de 2,3% par rapport à l'année dernière. A périmètre et change constants, ils sont en hausse de 3,7%.

Le résultat brut d'exploitation s'élève ainsi à 5 935 millions d'euros, en baisse de 0,4% par rapport à l'année dernière (+1,2% à périmètre et change constants).

Le coût du risque est de 1 496 millions d'euros, en baisse de 226 millions par rapport à 2015 du fait notamment de la diminution du coût du risque chez Personal Finance.

Le résultat d'exploitation s'élève ainsi à 4 439 millions d'euros, en hausse de 4,7% par rapport à l'année dernière (+5,8% à périmètre et change constants).

Le résultat avant impôt d'International Financial Services s'établit ainsi en hausse, à 4 924 millions d'euros (+4,0% par rapport à 2015 et +5,8% à périmètre et change constants).

PERSONAL FINANCE

Personal Finance poursuit sa forte dynamique commerciale sur l'ensemble de l'année 2016. Les encours de crédit progressent de +8,8%⁽³⁾ par rapport à 2015 en lien avec la hausse de la demande et l'effet des nouveaux accords commerciaux. Le métier signe cette année de nouveaux partenariats bancaires (Banco CTT au Portugal), dans la distribution (Eggo Kitchen House en Belgique, Ikea et Mr Bricolage en France) et les télécommunications (Yoigo en Espagne). Les encours de crédit à l'automobile augmentent de 16,5% par rapport à 2015⁽⁴⁾ et le métier conclut de nouveaux accords commerciaux avec Honda en France et Volvo en Italie. Enfin, Personal Finance poursuit le développement du traitement digital des dossiers avec 3,1 millions de dossiers signés de manière électronique soit une hausse d'environ 80% par rapport à l'année dernière.

Le produit net bancaire est en hausse de 0,4% par rapport à 2015, à 4 679 millions d'euros avec un effet de change défavorable. A périmètre et change constants, il progresse de 2,0%, sous les influences contraires de la hausse des volumes et du renforcement des produits offrant un meilleur profil de risque, avec une bonne dynamique en Allemagne, Espagne et Italie.

Les frais de gestion sont en baisse de 0,7% par rapport à 2015, à 2 298 millions d'euros. Ils sont en hausse de 1,0% à périmètre et change constants, traduisant la bonne maîtrise des coûts.

Le résultat brut d'exploitation s'élève ainsi à 2 381 millions d'euros, en hausse de 1,5% par rapport à l'année dernière (+3,0% à périmètre et change constants).

A 979 millions d'euros, soit 159 points de base des encours de crédit à la clientèle, le métier enregistre une forte baisse du coût du risque (-196 millions d'euros par rapport à 2015) du fait de l'environnement de taux bas et du positionnement croissant sur des produits offrant un meilleur profil de risque (crédit auto notamment) ainsi que de reprises de provisions pour 50 millions d'euros à la suite de cessions d'encours douteux.

LE GROUPE BNP PARIBAS EN 2016

Le résultat avant impôt de Personal Finance s'établit ainsi à 1 442 millions d'euros, en forte hausse par rapport à 2015 : + 15,9 % (+ 17,9 % à périmètre et change constants).

EUROPE MÉDITERRANÉE

Europe-Méditerranée enregistre une bonne croissance de son activité sur l'ensemble de l'année 2016. Les encours de crédit augmentent de 5,5 %⁽¹⁾ par rapport à 2015 avec une hausse dans l'ensemble des régions. Les dépôts s'accroissent de 9,8%⁽¹⁾, avec une bonne progression dans tous les pays. L'offre digitale connaît un développement soutenu avec 350 000 clients pour CEPTETEB en Turquie et plus de 200 000 clients pour BGZ OPTIMA en Pologne.

Le produit net bancaire⁽²⁾, à 2 513 millions d'euros, est en hausse de 6,0%⁽¹⁾ par rapport à 2015, en lien avec la hausse des volumes.

Les frais de gestion⁽²⁾, à 1 705 millions d'euros, augmentent de 4,6%⁽¹⁾ par rapport à l'année dernière. Hors hausse des taxes et contributions bancaires en Pologne⁽³⁾, ils ne sont en hausse que de 3,7 %⁽¹⁾, traduisant la bonne maîtrise des dépenses et l'effet des synergies de coûts en Pologne.

Le coût du risque⁽²⁾ s'élève à 437 millions d'euros, soit 112 points de base des encours de crédit à la clientèle, globalement stable par rapport à 2015 (+ 0,7%⁽²⁾).

Compte tenu d'une hausse de la contribution des sociétés mises en équivalence et après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Turquie au métier Wealth Management, Europe Méditerranée dégage ainsi un résultat avant impôt de 566 millions d'euros en forte hausse (+ 19,9%⁽⁴⁾ par rapport à l'année dernière).

BANCWEST

BancWest poursuit sa croissance en 2016, dans une conjoncture favorable.

Les crédits, en hausse de 8,5%⁽¹⁾ par rapport à 2015, augmentent tant pour les particuliers que pour les entreprises. Les dépôts sont en hausse de 7,9%⁽¹⁾ avec une forte progression des dépôts à vue et des comptes d'épargne. BancWest poursuit le développement de la banque privée avec des actifs sous gestion qui s'élèvent à 12,1 milliards de dollars au 31 décembre 2016 (+ 19% par rapport au 31 décembre 2015).

L'année est par ailleurs marquée pour BancWest par la réussite du CCAR (« Comprehensive Capital Analysis and Review ») soumis à l'examen du superviseur et par le succès de l'introduction en Bourse de First Hawaiian Bank qui continue à être consolidée par intégration globale tant que le Groupe en conserve le contrôle.

Le produit net bancaire⁽⁵⁾, à 2 984 millions d'euros, augmente de 5,5%⁽¹⁾ par rapport à 2015, la hausse des volumes étant partiellement compensée par l'effet de la baisse des taux aux Etats-Unis sur l'ensemble de 2016 par rapport à 2015.

Les frais de gestion⁽⁶⁾, à 2 038 millions d'euros, augmentent de 8,5%⁽¹⁾ par rapport à 2015. Hors coûts réglementaires⁽⁶⁾ et coûts non récurrents⁽⁷⁾, ils croissent de 6,9% en lien avec le renforcement des dispositifs commerciaux (banque privée, crédit à la consommation).

Le coût du risque⁽⁵⁾ (85 millions d'euros) est toujours faible, à 14 points de base des encours de crédit à la clientèle. Il est cependant en hausse de 35 millions d'euros par rapport au niveau particulièrement bas de 2015.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée aux Etats-Unis au métier Wealth Management, BancWest dégage un résultat avant impôt de 862 millions d'euros (- 4,7%⁽⁸⁾ par rapport à 2015).

ASSURANCE ET GESTION INSTITUTIONNELLE ET PRIVÉE

L'Assurance et la Gestion Institutionnelle et Privée réalisent, dans un contexte peu porteur en 2016, une bonne performance d'ensemble avec une bonne collecte dans tous les métiers.

Leurs actifs sous gestion⁽⁹⁾ atteignent au 31 décembre 2016 le niveau record de 1 010 milliards d'euros (+ 5,8% par rapport au 31 décembre 2015). Ils augmentent de 56 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2015 en raison notamment d'une très bonne collecte nette de 34,9 milliards d'euros (forte collecte de Wealth Management en Asie, en France, en Italie et chez BancWest, très bonne collecte en Gestion d'Actifs notamment sur les fonds diversifiés et obligataires, bonne collecte de l'Assurance particulièrement en unités de compte).

Au 31 décembre 2016, les actifs sous gestion⁽⁹⁾ se répartissent entre : 416 milliards d'euros pour la Gestion d'actifs, 344 milliards d'euros pour Wealth Management, 226 milliards d'euros pour l'Assurance et 24 milliards d'euros pour Real Estate.

Le développement des nouveaux parcours clients et du digital est illustré pour Wealth Management par le lancement de nouveaux services digitaux (« myAdvisory », outil de gestion de portefeuille sur mobiles, et « myBioPass », clef unique pour accéder aux services en ligne) et pour l'Assurance par 70 projets digitaux pour transformer les services et améliorer les performances.

Les revenus de l'Assurance, à 2 382 millions d'euros, sont en hausse de 2,7% par rapport à 2015, en lien avec la hausse des revenus de la protection en Europe et en Amérique latine. Les frais de gestion, à 1 201 millions d'euros, augmentent de 3,8 %, en raison du développement de l'activité et de la hausse des coûts réglementaires. Après prise en compte de la bonne performance des activités mises en équivalence, le résultat avant impôt est ainsi en hausse de 3,0% par rapport à l'année dernière, à 1 369 millions d'euros.

Les revenus de la Gestion Institutionnelle et Privée, à 2 977 millions d'euros, résistent à un contexte peu porteur (- 1,2% par rapport à 2015). Les frais de gestion, à 2 341 millions d'euros, sont en hausse de 1,4 % en lien notamment avec le développement de Wealth Management. Le résultat avant impôt de la Gestion Institutionnelle et Privée, après prise en compte d'un tiers des résultats de la banque privée dans les marchés domestiques, en Turquie et aux Etats-Unis, est ainsi en baisse de 5,4% par rapport à 2015, à 685 millions d'euros.

(1) A périmètre et change constants.

(2) Avec 100 % de la Banque Privée en Turquie.

(3) Introduction d'une taxe bancaire en Pologne en 2016 : 44 millions d'euros (contribution exceptionnelle au fonds de garantie des dépôts et au fonds de soutien des emprunteurs pour 31 millions d'euros en 2015).

(4) A périmètre et change constants (+ 10,2 % à périmètre et change historiques).

(5) Avec 100 % de la Banque Privée aux Etats-Unis.

(6) CCAR et Intermediate Holding Company.

(7) Coûts liés à l'introduction en Bourse de First Hawaiian Bank et provision sur un projet informatique.

(8) A périmètre et change constants (- 6,6 % à périmètre et change historiques).

(9) Y compris les actifs distribués.

CORPORATE AND INSTITUTIONAL BANKING (CIB)

Sur l'ensemble de l'année 2016, les métiers de CIB ont continué leur progression sur leur marché et l'activité a connu une croissance solide au deuxième semestre après un contexte particulièrement difficile au premier trimestre. Le pôle met en œuvre activement son plan de transformation, en ligne avec le calendrier établi, et a lancé les initiatives de transformation et les mesures d'économies de coûts dans toutes les régions.

Les revenus, à 11 469 millions d'euros, sont au total quasi stables par rapport à 2015 (- 0,3 %) mais augmentent de 1,2 % à périmètre et change constants.

Les revenus de Global Markets, à 5 650 millions d'euros, sont en baisse de 1,1 % par rapport à 2015 mais augmentent de 1,6 % à périmètre et change constants, montrant une bonne reprise de l'activité après un contexte de marché particulièrement difficile en début d'année. Les revenus de FICC⁽¹⁾, à 3 860 millions d'euros, sont en hausse de 10,0 % par rapport à 2015 avec une bonne performance sur les taux et le crédit. Le métier réalise des performances commerciales soutenues et gagne des parts de marché. Il se classe n° 1 pour l'ensemble des émissions obligataires en euros ainsi que n° 9 pour l'ensemble des émissions internationales. Les revenus d'Equity and Prime Services, à 1 791 millions d'euros, baissent pour leur part de 18,7 % par rapport à une base élevée en 2015 du fait d'un contexte peu favorable cette année sur les marchés d'actions. La VaR, qui mesure le niveau des risques de marché, reste très faible (34 millions d'euros).

Les revenus de Securities Services, à 1 824 millions d'euros, sont en hausse de 1,9 % (+ 2,2 % à périmètre et change constants), en lien avec la hausse des actifs en conservation, traduisant le bon développement de l'activité.

Les revenus de Corporate Banking, à 3 994 millions d'euros, sont stables (- 0,3 % par rapport à 2015 mais + 0,3 % à périmètre et change

constants) avec une bonne reprise de l'activité après un contexte peu porteur au premier trimestre. Les revenus se maintiennent à bon niveau en Europe et en Asie Pacifique et progressent dans la zone Amériques. Les crédits, à 129,4 milliards d'euros, sont en hausse de 4,3 % par rapport à 2015. Les dépôts sont en forte hausse, à 117,2 milliards d'euros (+ 22,8 % par rapport à 2015), en lien avec le bon développement du cash management. Le métier poursuit le renforcement de ses positions et confirme sa place de n° 1 en Europe sur les financements syndiqués. Il gagne de nouveaux clients et poursuit le développement des activités de banque de transaction (trade finance, etc.), confirmant aussi sa position de n° 4 mondial en cash management.

Les frais de gestion de CIB, à 8 309 millions d'euros sont en baisse de 1,8 % par rapport à 2015 (stables à périmètre et change constants). Ils bénéficient des mesures d'économies de coûts (environ 350 millions d'euros d'économies en 2016) mais enregistrent l'impact de la hausse des taxes bancaires et des coûts réglementaires.

Le coût du risque de CIB s'élève à 217 millions d'euros (+ 5 millions d'euros par rapport à 2015). Le coût du risque est bas dans Corporate Banking, à 292 millions d'euros, soit 25 points de base des encours de crédit à la clientèle (hausse de 154 millions d'euros par rapport au niveau très faible de 2015 qui bénéficiait de reprises de provisions). Global Markets est pour sa part en reprise nette de provisions de 72 millions d'euros contre une dotation de 80 millions d'euros en 2015.

Le résultat d'exploitation de CIB est ainsi en hausse de 3,8 % (+ 4,6 % à périmètre et change constants), à 2 943 millions d'euros.

CIB dégage cependant un résultat avant impôt en baisse de 1,2 %, à 2 962 millions d'euros, par rapport à l'année dernière qui avait enregistré une plus-value exceptionnelle de 74 millions d'euros sur la cession d'une participation non stratégique (+ 3,4 % à périmètre et change constants).

AUTRES ACTIVITÉS

Sur l'ensemble de l'année 2016, le produit net bancaire des « Autres Activités » s'élève à 1 294 millions d'euros contre 910 millions d'euros en 2015. Il intègre notamment l'impact exceptionnel de la plus-value de cession des titres Visa Europe pour + 597 millions d'euros et la réévaluation de la dette propre (« OCA ») et de la « Debit Valuation Adjustment » (« DVA ») pour - 59 millions d'euros (+ 314 millions d'euros en 2015) ainsi qu'une très bonne contribution de Principal Investments.

Les frais de gestion s'élèvent à 1 189 millions d'euros contre 1 336 millions d'euros en 2015. Ils incluent l'impact exceptionnel des coûts de restructuration des acquisitions⁽²⁾ pour 159 millions d'euros (171 millions d'euros en 2015), des coûts de transformation de CIB pour 395 millions d'euros (0 en 2015) et de coûts de restructuration pour 7 millions d'euros (0 en 2015). Ils n'intègrent plus de coûts au titre du plan « Simple & Efficient » (622 millions d'euros en 2015) : conformément à l'objectif, les derniers coûts au titre de ce plan ont été enregistrés au quatrième trimestre 2015.

Le coût du risque s'élève à 39 millions d'euros (51 millions d'euros en 2015).

Les éléments hors exploitation s'élèvent à - 121 millions d'euros (- 79 millions d'euros en 2015). Ils incluent des dépréciations de survaleur sur des titres de filiales pour - 181 millions d'euros⁽³⁾ (- 993 millions d'euros de dépréciations de survaleurs en 2015⁽⁴⁾). Les éléments hors exploitation incluait par ailleurs en 2015 la plus-value réalisée à l'occasion de la cession de la participation résiduelle dans Klépierre-Corio pour + 716 millions d'euros, une plus-value de dilution due à la fusion de Klépierre et de Corio pour + 123 millions d'euros et la part d'« Autres Activités » dans une plus-value de cession sur une participation non stratégique pour + 20 millions d'euros.

Le résultat avant impôt des « Autres Activités » s'établit ainsi à - 55 millions d'euros contre - 656 millions d'euros en 2015.

(1) Fixed Income, Currencies, and Commodities.

(2) LaSer, Bank BGZ, DAB Bank et GE LLD.

(3) Dont - 127 millions d'euros au titre de la dépréciation complète de la survaleur de BGZ.

(4) Dont dépréciation complète de la survaleur de BNL bc : - 917 millions d'euros.

STRUCTURE FINANCIÈRE

Le Groupe a un bilan très solide.

Le ratio « common equity Tier 1 de Bâle 3 plein⁽¹⁾ » s'élève à 11,5% au 31 décembre 2016, en hausse de 60 pb par rapport au 31 décembre 2015, du fait principalement de la mise en réserve du résultat net de l'année après dividende.

Le ratio de levier de Bâle 3 plein⁽²⁾, calculé sur l'ensemble des fonds propres « Tier 1 », s'élève à 4,4% au 31 décembre 2016 (+ 40 points de base par rapport au 31 décembre 2015).

Le ratio de liquidité (« *Liquidity Coverage Ratio* ») s'établit à 123% au 31 décembre 2016.

Les réserves de liquidité disponibles instantanément s'élèvent à 305 milliards d'euros (26 milliards d'euros au 31 décembre 2015) et représentent une marge de manœuvre de plus d'un an par rapport aux ressources de marchés.

L'évolution de ces ratios illustre la solide génération de capital du Groupe et sa capacité à gérer son bilan de façon disciplinée.

SUCCÈS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2014-2016

La bonne performance du Groupe cette année illustre le succès du plan de développement 2014-2016.

Sur la période, le Groupe a progressé sur l'ensemble des grands axes stratégiques définis dans le cadre du plan. Pour se préparer aux mutations de la banque de détail, le Groupe a lancé Hello bank! qui compte déjà 2,5 millions de clients, développé des banques digitales dans International Retail Banking, poursuivi l'adaptation des réseaux d'agences et renforcé la banque privée dans tous ses réseaux. CIB, renforcé de Securities Services, a gagné des parts de marché auprès des grandes entreprises et des institutionnels et a développé la banque de transactions. Tous les métiers ont su s'adapter aux mutations de leur environnement à l'instar de BNL bc qui a recentré l'approche commerciale des entreprises sur les meilleures clientèles, avec déjà des premiers effets positifs sur ses résultats, et de CIB qui a rassemblé les métiers de marché dans Global Markets. Enfin, les plans géographiques (Allemagne, Asie Pacifique, CIB Amérique du Nord) ont atteint leur objectif de croissance, de même que les métiers spécialisés.

La croissance moyenne des revenus⁽³⁾ a ainsi atteint 4,0%⁽⁴⁾ par an sur la période malgré un contexte beaucoup moins porteur qu'attendu du fait des taux d'intérêts très bas. La croissance organique des revenus⁽³⁾ a été soutenue (+ 2,2 % par an en moyenne⁽⁴⁾) grâce au bon développement des métiers et au succès des plans régionaux, malgré l'effet de l'environnement de taux bas sur Domestic Markets et l'impact de la réduction du métier Energie & Matières Premières dans CIB. Des acquisitions ciblées (DAB Bank, GE Fleet Services Europe, 50 % non encore détenus de LaSer et Bank BGZ) ont permis d'utiliser les ressources de capital disponibles tout en préservant une croissance

limitée des actifs pondérés (+ 0,7 %⁽⁴⁾ par an en moyenne) et ont apporté une contribution positive à la croissance des revenus.

Les frais de gestion ont été bien maîtrisés. Ils ont bénéficié du succès du plan Simple & Efficient qui a permis de générer 3,3 milliards d'euros d'économies récurrentes⁽⁵⁾ depuis son lancement en 2013 soit 500 millions d'euros de plus que l'objectif initial. Ils enregistrent cependant l'impact des nouvelles taxes et réglementations qui s'accroissent de 1,3 milliard d'euros entre 2013 et 2016. Hors impact des nouvelles taxes et réglementations, la croissance moyenne annuelle des frais de gestion s'élève ainsi à 2,7%⁽⁴⁾ par an⁽⁶⁾ et à 0,7% seulement à périmètre et change constants. L'effet de ciseau est ainsi positif de 1,2 point par an en moyenne hors nouvelles taxes et réglementations.

Compte tenu par ailleurs de la réduction du coût du risque, le Groupe a ainsi atteint ou dépassé les principaux objectifs financiers du plan 2014-2016 avec une rentabilité des fonds propres hors exceptionnels de 10,3 % calculée sur la base d'un ratio CET1 de 10 % (pour un objectif de 10%), un ratio « common equity Tier 1 de Bâle 3 plein » de 11,5% et un taux de distribution de 45%.

Le Groupe a conduit pendant la période une politique active de responsabilité sociale et environnementale (RSE) avec la mise en place d'un nouveau Code de conduite qui a fait l'objet d'un vaste programme de formation en ligne des collaborateurs. De nombreuses actions du Groupe, telles que le financement d'entreprises sociales, ont eu un impact positif sur la Société. Le Groupe participe activement à la transition énergétique: il a strictement encadré les financements au secteur du charbon et a lancé avec succès une obligation « verte ». BNP Paribas est ainsi le leader en Europe de la catégorie Banque pour les critères RSE selon l'agence de notation extra-financière Vigéo Eiris.

(1) Tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 sans disposition transitoire. Sous réserve des dispositions de l'article 26.2 du règlement (UE) n° 575/2013.

(2) Tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 à 2019 sans disposition transitoire, calculé conformément à l'acte délégué de la Commission Européenne du 10 octobre 2014.

(3) Hors exceptionnels (+ 147 millions d'euros en 2013, + 538 millions d'euros en 2016).

(4) Taux de croissance annuel moyen 2013-2016.

(5) Dont 2,5 milliards d'euros sur la période 2014-2016.

(6) 4,2 % par an en moyenne y compris nouvelles taxes et réglementations.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2017-2020

Le plan de développement 2017-2020 repose sur le modèle intégré et diversifié du Groupe avec ses trois piliers centrés sur les besoins des clients : Domestic Markets, International Financial Services (IFS) et Corporate and Institutional Banking (CIB).

Capitalisant sur ce modèle équilibré, qui a démontré sa force, le plan vise à construire la banque de demain en poursuivant le développement des métiers et en mettant en œuvre un programme ambitieux de transformation digitale, de nouvelle expérience clients et d'économies de coûts dans le respect d'une politique stricte de responsabilité sociale et environnementale.

Établi sur la base d'hypothèses macroéconomiques prudentes, le plan tient compte des contraintes réglementaires anticipées d'ici 2020 qui continuent à s'accroître dans le référentiel actuel de Bâle III (introduction du « *Net Stable Funding Ratio* » (NSFR), exigence de TLAC au-delà des contraintes de capital...).

Dans ce contexte, les vents contraires resteront forts en début de période avant de s'atténuer en 2019-2020. En moyenne, l'objectif du Groupe est une croissance du produit net bancaire supérieure ou égale à 2,5% par an pour porter le ROE à 10% en 2020.

Le Groupe vise une croissance moyenne du résultat net de plus de 6,5% par an sur l'ensemble de la période permettant, avec un taux de distribution de 50%, de faire croître le dividende de 9% par an en moyenne tout en assurant un CET1 de 12%⁽¹⁾ en 2020.

Le plan de développement 2017-2020 repose sur un programme ambitieux de transformation dans tous les pôles ainsi que sur des stratégies de développement différenciées entre Domestic Markets, IFS et CIB.

UN PROGRAMME AMBITIEUX DANS TOUS LES PÔLES DE NOUVELLE EXPÉRIENCE POUR LES CLIENTS, DE TRANSFORMATION DIGITALE ET D'ÉCONOMIES

Le Groupe mettra en œuvre dans tous les pôles un programme ambitieux de transformation visant à la fois la mise en place d'une nouvelle expérience pour les clients, l'accélération de la digitalisation et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle.

Il s'appuiera sur le succès des très nombreuses initiatives déjà engagées en termes de produits, d'applications et de plateformes digitales (comme par exemple Hello bank! et Wa! dans Domestic Markets, Cepteteb et BGZ Optima dans IFS, Centric et Cortex chez CIB), de « Tech Labs » (comme l'Atelier et l'Échangeur) et d'incubateurs (tels que l'International Hackathon et Wai).

Le Groupe prévoit d'investir 3 milliards d'euros entre 2017 et 2019 dans ce programme qui générera 3,4 milliards d'euros d'économies sur la même période et 2,7 milliards d'économies annuelles récurrentes à partir de 2020 avec une contribution équilibrée de tous les pôles.

Cinq leviers seront ainsi mis en œuvre dans tous les pôles pour renouveler l'expérience des clients et construire une banque plus digitale et efficace : mise en place de nouveaux parcours pour les clients (nouveaux services et parcours digitalisés, enrichis, fluides et

personnalisés) ; évolution du modèle opérationnel en optimisant les processus, en simplifiant les organisations et en développant les plateformes mutualisées ; adaptation des systèmes d'information en intégrant notamment les nouvelles technologies pour accélérer le digital et en favorisant les pratiques agiles ; meilleure utilisation des données en les valorisant mieux au service du client et en renforçant les capacités de stockage, de protection et d'analyse ; et enfin développement de modes de travail plus digitaux, collaboratifs et agiles.

DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DIFFÉRENCIÉES PAR PÔLE

Dans un environnement de taux d'intérêt qui ne s'améliorera que très progressivement et face à des nouvelles attentes des clients influencées par les usages digitaux, Domestic Markets renforcera la dynamique commerciale en proposant de nouvelles expériences clients, en améliorant l'attractivité de l'offre et en proposant de nouveaux services. Le pôle améliorera l'efficacité opérationnelle en poursuivant activement l'adaptation des réseaux d'agences, en transformant le modèle opérationnel et en accélérant la digitalisation. Dans un environnement de risque qui devrait continuer à être favorable, il poursuivra sa politique de réduction du coût du risque en Italie. Domestic Markets⁽²⁾ a ainsi pour objectif une croissance annuelle moyenne des revenus de plus de 0,5% par an d'ici 2020, la réduction de 3 points de son coefficient d'exploitation et une rentabilité sur fonds propres⁽³⁾ de plus de 17,5% en 2020 (+2 points par rapport à 2016).

Moteur de croissance pour le Groupe, International Financial Services renforcera ses positions en accélérant le développement (nouvelles offres, nouveaux partenaires, nouvelles géographies pour les métiers spécialisés), en consolidant les positions de leader des métiers et en poursuivant la croissance de la banque de détail hors zone euro. Le pôle poursuivra son adaptation aux contraintes à venir (MIFID 2, etc.) et améliorera l'efficacité opérationnelle notamment au travers de l'accélération de la transformation digitale et de la rationalisation des processus. IFS⁽⁴⁾ a ainsi pour objectif une croissance annuelle moyenne des revenus de plus de 5% par an d'ici 2020, une réduction de 5 points de son coefficient d'exploitation et une rentabilité sur fonds propres⁽³⁾ de plus de 20% en 2020 (+2 points par rapport à 2016).

CIB capitalisera sur le bon démarrage de son plan en 2016 dans toutes ses dimensions : optimisation des ressources, réduction des coûts et croissance des revenus. Le pôle étendra à 2020 l'ensemble des actions menées et accélérera la transformation opérationnelle et digitale. Il renforcera les bases de clientèle d'entreprises et d'institutionnels, poursuivra le développement des activités génératrices de commissions (conseil, cash-management, Securities Services) et continuera à tirer parti de ses positionnements régionaux pour développer les services internationaux. Il accélérera en outre le développement de la clientèle en Europe, notamment dans les pays d'Europe du nord (Allemagne, Pays-Bas...), et développera encore les collaborations avec les autres métiers du Groupe. CIB a ainsi pour objectif une croissance annuelle moyenne des revenus de plus de 4,5% par an d'ici 2020, une réduction de 8 points de son coefficient d'exploitation et une rentabilité sur fonds propres⁽³⁾ de plus de 19% en 2020 (+6 points par rapport à 2016).

(1) A référentiel réglementaire constant.

(2) Intégrant 100% de la Banque Privée, hors effet PEL/CEL.

(3) Rentabilité sur fonds propres notionnels (RONE).

(4) Hors First Hawaiian Bank.

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE BNP PARIBAS SA

	2012	2013	2014	2015	2016
Situation financière en fin d'exercice					
■ a) Capital social (en euros)	2 484 523 922	2 490 325 618	2 491 915 350	2 492 770 306	2 494 005 306
■ b) Nombre d'actions émises	1 242 261 961	1 245 162 809	1 245 957 675	1 246 385 153	1 247 002 653
■ c) Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat global des opérations effectives (en millions d'euros)					
■ a) Chiffre d'affaires hors taxes	30 015	26 704	24 598	28 160	32 458
■ b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	6 349	6 183	1 766	7 323	10 153
■ c) Impôts sur les bénéfices	(1 273)	(466)	(218)	(74)	(278)
■ d) Bénéfice ou perte après impôts, amortissements et provisions	5 812	4 996	(3 089)	6 232	9 266
■ e) Montant des bénéfices distribués ⁽¹⁾	1 863	1 868	1 869	2 879	3 367
Résultats des opérations réduits à une seule action (en euros)					
■ a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	4,09	4,59	1,24	5,82	7,92
■ b) Bénéfice ou perte après impôts amortissements et provisions	4,68	4,01	(2,48)	5,00	7,43
■ c) Dividende versé à chaque action ⁽¹⁾	1,50	1,50	1,50	2,31	2,70
Personnel					
■ a) Nombre de salariés au 31 décembre	48 896	47 562	49 132	49 751	51 498
■ b) Montant de la masse salariale (en millions d'euros)	3 915	3 772	3 713	4 288	4 263
■ c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en millions d'euros)	1 488	1 359	1 328	1 404	1 599

(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 23 mai 2017.

RECOMMANDATIONS PRATIQUES

AUX ACTIONNAIRES ASSISTANT À L'ASSEMBLÉE

**LA SÉANCE DU 23 MAI 2017 COMMENCERA À 10 H 00 PRÉCISES.
LES ACTIONNAIRES SERONT ACCUEILLIS À PARTIR DE 8 H 30.**

Les mesures de sécurité à l'entrée de l'espace Accueil seront renforcées. Nous remercions les actionnaires de bien vouloir se présenter suffisamment à l'avance pour faciliter les formalités de signature de la feuille de présence.

Les actionnaires sont invités à utiliser **Votaccess** si l'établissement conservateur de leurs titres est adhérent à ce système. La demande de carte d'admission et son impression ne prennent que quelques minutes.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

1. d'être muni de la carte d'admission, pour signer la feuille de présence ;
2. de ne pénétrer dans la salle qu'avec le boîtier de vote électronique, remis avec son mode d'utilisation au moment de la signature de la feuille de présence ;
3. de bien vouloir se conformer aux indications données à nouveau en séance sur les modalités du vote.

Afin de permettre le bon déroulement des opérations de décompte des voix et la fixation du quorum, l'attention des actionnaires est appelée sur le fait que les signatures de la feuille de présence seront closes à partir de 12 H 00.

BNP Paribas a pleinement adopté de longue date une démarche de développement durable, fondement d'un processus de création de valeur solide et récurrente pour ses actionnaires. Il est donc apparu souhaitable à la Banque que l'Assemblée Générale, événement majeur de la vie de la Banque, s'inscrive dans le cadre des principes de responsabilité sociétale de votre entreprise.

Pour chaque actionnaire qui assistera à l'Assemblée Générale du 23 mai 2017, BNP Paribas affectera une somme de 12 euros au programme « Coup de pouce aux projets du personnel », spécifiquement développé par la Fondation BNP Paribas pour encourager les initiatives de solidarité d'intérêt général dans lesquelles des collaborateurs de la Banque s'impliquent bénévolement.

Les sommes ainsi recueillies en 2016, soit 19 080 euros, constituent un complément à la dotation déjà affectée à ce programme par l'Entreprise via la Fondation BNP Paribas, elle-même placée sous l'égide de la Fondation de France. En France, le total des contributions de 2016 a finalement été réparti sur 37 projets, tous initiés par des membres du personnel de la Banque. Les bénéficiaires sont localisés essentiellement en Europe (53%), en Afrique (37%), et en Asie (10%). Les sommes allouées (de 1 000 à 4 000 euros par dossier retenu avec une moyenne de 3 300 euros) varient selon l'importance et la nature des dossiers, et bien sûr le degré d'implication personnelle des collaborateurs dans les opérations qu'ils proposent. Ces subventions permettent la réalisation de projets liés essentiellement à la solidarité de proximité (43 % : éducation, pauvreté, insertion), à l'humanitaire (40 %) ainsi qu'à la santé et au handicap (16 %). L'utilisation des fonds fait l'objet d'un compte rendu dans l'avis de convocation à l'Assemblée Générale suivante.

ACTIONNAIRES AU NOMINATIF: OPTEZ POUR LA E-CONVOCATION


PRÈS DE 4 800 ACTIONNAIRES AU NOMINATIF ONT DÉJÀ OPTÉ POUR LA E-CONVOCATION

En choisissant d'être averti chaque année par courriel de la tenue de l'Assemblée Générale, vous participerez à notre démarche de développement durable. Le message vous permet de disposer des informations nécessaires et d'accéder au site de vote avant l'Assemblée.

En qualité d'actionnaire au nominatif vous pouvez vous abonner en ligne à ce service en vous connectant au site <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Allez dans le menu « Mes informations personnelles/mes abonnements », adhérez à ce service et enregistrez votre adresse mail.

Vous êtes actionnaire au **nominatif pur** : connectez-vous en utilisant le numéro d'identifiant et le mot de passe qui vous ont été communiqués et qui vous servent habituellement pour consulter votre compte sur le site PlanetShares.

Vous êtes actionnaire au **nominatif administré** : votre identifiant figure en haut et à droite de votre formulaire de vote. Si vous ne disposez pas de votre mot de passe, demandez à le recevoir à partir du site PlanetShares en cliquant, suivant le cas, soit sur le lien « première connexion », soit sur le lien « mot de passe oublié ». Vous pouvez aussi contacter le  mis à votre disposition.

Si vous décidiez de recevoir à nouveau votre convocation par voie postale, il vous suffirait de nous en informer par courrier ou en vous connectant sur Planetshares en suivant la même démarche que pour l'inscription.

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

FORMULAIRE À ADRESSER À :

**BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
CTS-SERVICES AUX ÉMETTEURS - ASSEMBLÉES
GRANDS MOULINS DE PANTIN
93761 PANTIN CEDEX**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU MARDI 23 MAI 2017

Je soussigné (e)

Nom, prénom:

Adresse:

Code Postal

--	--	--	--	--	--

 Ville:

Titulaire de : action(s) sous la forme :

- nominative,
- au porteur, inscrite(s) en compte chez ⁽¹⁾ :

prie BNP Paribas, conformément à l'article R.225-88 du Code de commerce, de bien vouloir lui faire parvenir, en vue de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2017, les documents et renseignements visés par l'article R.225-83 dudit code.

(1) Indication de la banque, de l'établissement financier ou de l'entreprise d'investissement teneur de compte.

Fait à :

le2017

Signature

NOTA : En vertu de l'alinéa 3 de l'article R.225-88 du Code de commerce, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Banque l'envoi des documents visés à l'article R.225-83 dudit code à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.



NOTES

BNP Paribas
Société anonyme au capital de 2 494 005 306 euros
Siège social : 16, boulevard des Italiens
75009 Paris – RCS Paris 662 042 449

LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80 - Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**